

LES OPINIONS DES FRANÇAIS
SUR LA JUSTICE

Françoise BOSCHER

Sou1986-2742

Les Opinions des Français sur la
justice / F. Boscher. Octobre 1986.

Octobre 1986

CREDOC-Bibliothèque



ÉTUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE

142, RUE DU CHEVALERET - 75013 PARIS - TEL.: (1) 45-84-14-20

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

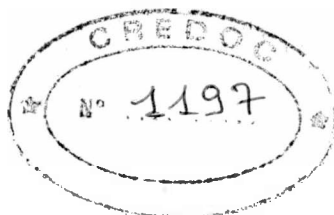
R 73

CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE
ET L'OBSERVATION
_____ DES CONDITIONS DE VIE _____

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

LES OPINIONS DES FRANÇAIS
SUR LA JUSTICE

Françoise BOSCHER



Octobre 1986

Directrice : C. Blum
Président : B. Jouvin
N° 4952

Sommaire

INTRODUCTION	3
Note destinée à guider la lecture.....	7

Chapitre 1

PRESENTATION DES RESULTATS	9
I. La perception de la justice.....	11
II. L'image du Travail d'Intérêt Général.....	18
III. La protection judiciaire de la jeunesse.....	23

Chapitre 2

LA PLACE DE LA JUSTICE DANS LES FAMILLES D'OPINIONS	31
I. La tendance conservatrice.....	35
II. La tendance réformatrice.....	36
III. La tendance progressiste.....	39
IV. Une tendance à l'approbation.....	44
V. Une tendance à la contestation.....	47
VI. Une tendance silencieuse.....	51
<i>Annexe</i>	55

Chapitre 3

LES TENDANCES DE L'OPINION EN MATIERE PENALE	57
I. De la description d'attitudes générales.....	61
II. A la définition de huit groupes d'opinions.....	64
Des réponses systématiques.....	65
Des attitudes sur les peines.....	70
La réparation du dommage causé à la société.....	75
<i>Annexe</i>	79

Chapitre 4

L'INTERVENTION DE LA JUSTICE AUPRES DES JEUNES.....	81
I. Les préférences à l'égard des jeunes délinquants.....	84
Prison ou mesures éducatives au coeur du débat.....	84
Quelles mesures éducatives pour les jeunes délinquants?....	89
II. L'intervention de la société.....	90
L'intervention du juge des enfants à l'égard des mineurs	
en danger.....	91
Le bénévolat doit-il compléter l'intervention des profes-	
sionnels?.....	94
III. Trois groupes d'opinions.....	96
<i>Annexe</i>	101
 Les caractéristiques générales de l'enquête.....	 103

INTRODUCTION

Introduire des questions sur la justice dans une enquête portant sur les conditions de vie et les aspirations des Français invite à une réflexion sur la place que cette institution occupe dans la vie de notre société. La justice, dans ses interventions, ne représente-t-elle pas et ne défend-t-elle pas la société? Sa place n'est-elle pas encore plus importante si cette société connaît une mutation rapide? N'est-elle pas appelée à évoluer pour tenir compte des modifications affectant les modes de vie et les mentalités? N'est-il pas normal que les hommes et les femmes qui animent cette institution cherchent à mieux connaître et à mieux comprendre les évolutions? Mais, la justice ne doit-elle pas également être mieux connue pour être mieux perçue par la société qu'elle représente et qu'elle sert?

Les Français par leurs réponses semblent conscients de la place de la justice et du rôle difficile qui lui est assigné. Sur des sujets aussi graves que la justice pénale ou la délinquance juvénile, les opinions exprimées révèlent une modération et un effort de réflexion.

Les questions relatives à la justice de l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", qui s'est déroulée au printemps 1986, comportent trois volets distincts. Le premier porte sur l'image de la justice: quelle perception et quelle connaissance les Français ont-ils de son fonctionnement? Le second aborde un sujet plus difficile et réputé plus technique puisqu'il ressort de la justice pénale: les principales peines remplissent-elles les objectifs qui leur sont assignés

traditionnellement? Le troisième concerne plus spécifiquement les interventions de la justice auprès de l'enfance, délinquante ou en danger: comment sont perçues ces interventions et quelles sont les préférences des Français pour lutter contre la délinquance?

*
* *

Une question générale sur le fonctionnement de la Justice a été l'occasion d'exprimer un certain mécontentement sur la société, du fait de l'existence de conflits, ou d'évènements graves dont l'opinion est témoin ou partie prenante. Le terme de justice, d'un emploi courant, dépasse le cadre du système judiciaire; il est en effet synonyme d'équité, et même d'égalité. Ne parle t-on pas de justice fiscale, de justice sociale ...?

Par ailleurs, le succès que remportent toujours des clichés classiques, tels que "le langage de la justice est compliqué", "la justice coûte très cher"...révèle certainement une profonde méconnaissance du monde judiciaire.

Une meilleure information et une meilleure compréhension de la marche la Justice contribueraient probablement à améliorer son image.

Si l'institution judiciaire est mal connue, les Français s'intéressent aux aspects pénaux, en examinant les conséquences pour les coupables des différentes peines qu'ils peuvent encourir; ils le font avec modération et réflexion, sans chercher à se sécuriser en privilégiant les peines lourdes dans leurs réponses.

Réparer le dommage causé à la société est jugé comme l'effet le mieux atteint, alors que l'opinion publique paraît consciente des problèmes que pose la récidive. Les difficultés de réinsertion sociale des anciens détenus sont aussi assez largement perçues.

Peu de personnes se montrent favorables à la prison; elles sont plus nombreuses à s'accorder sur les effets positifs du Travail d'Intérêt Général. Nos concitoyens auraient ainsi bien perçu la recherche d'une amélioration de l'éventail des peines dans la création du Travail d'Intérêt Général.

Les Français manifestent un intérêt similaire pour les problèmes spécifiques de la jeunesse en difficultés. Il est largement admis que les interventions de la justice auprès de l'enfance en danger puissent se faire même sans l'autorisation des parents. Une plus grande participation de la population aux missions de la justice auprès de la jeunesse délinquante est une notion qui pourrait se développer: l'intérêt suscité par le placement du jeune délinquant dans une famille d'accueil et par l'appel à des bénévoles pour faciliter le travail de rééducation et de réinsertion sociale mené par les travailleurs sociaux peut en être l'indice.

Mais la question la plus importante qui partage la population concerne le débat entre la prison et la préférence pour des mesures éducatives à appliquer aux jeunes délinquants. Se manifeste une hostilité à la prison pour les moins de 16 ans; cette réponse est une position de principe qui peut connaître des exceptions.

Il est particulièrement intéressant de voir comment les opinions exprimées en matière judiciaire s'intègrent dans des familles d'opinions plus globales. Ainsi, les personnes les plus insatisfaites de la société actuelle et favorables à des changements profonds sont les plus attentives aux questions judiciaires. Préoccupées des problèmes de rééducation et de réinsertion des jeunes délinquants, elles optent plus souvent pour les solutions les moins judiciaires: non à la prison dans tous les cas, rejet du placement en foyer, pour une action de bénévoles complétant l'intervention des travailleurs sociaux. De même, elles contestent vigoureusement les effets des peines et notamment ceux du Travail d'Intérêt Général.

A l'opposé une tendance conservatrice, représentée par des personnes se disant bien intégrées socialement, rejette la nécessité d'une transformation de la société française. Ces personnes, assez satisfaites du fonctionnement de la justice s'intéressent peu aux questions judiciaires.

Une position moins tranchée rassemble des personnes attachées à des valeurs traditionnelles, mais favorables à des changements progressifs de la société. Ces personnes, même si elles ne sont pas toujours très

bien informées montrent un certain intérêt pour les questions judiciaires.

*
* *

Ce rapport comprend quatre chapitres. Les deux premiers portent sur l'ensemble des questions concernant la justice; les deux derniers traitent de problèmes plus spécifiques.

Le chapitre 1 présente les réponses à toutes les questions relatives à la justice qui ont été posées au printemps dernier. Il reprend pour l'essentiel une note d'information parue en juillet 1986.

Le chapitre 2 intègre les opinions émises en matière judiciaire dans des systèmes plus généraux d'opinions et de valeurs, à partir de la constitution de familles d'opinions.

Le chapitre 3 porte plus particulièrement sur la justice pénale en analysant les appréciations de la population sur les effets des différentes peines.

Le chapitre 4 est consacré aux interventions judiciaires auprès de la jeunesse, délinquante ou en danger pour mettre en évidence les principaux courants de l'opinion publique.

*
* *

Note destinée à guider la lecture

Cette note est destinée à faciliter la lecture des chapitres 2 à 4 pour lesquels des méthodes statistiques (peut-être mal connues) ont été utilisées.

Quel était le but recherché?

Pour les différents thèmes abordés, il était demandé de mettre en évidence les associations privilégiées de réponses (ou affinités d'opinions). Quelles sont les opinions sur un sujet donné qui sont le plus souvent émises ensemble? Quelles sont les personnes qui sont concernées par ces associations de réponses? Que pensent-elles le plus souvent sur d'autres sujets évoqués dans l'enquête?

Quelle est la démarche adoptée?

Dans une première étape il faut faire apparaître des associations de réponses (1) sur un sujet particulier (par exemple les effets des peines), pour déterminer des groupes de population (2) représentant ces associations d'opinions. Les questions utilisées à cet effet sont dites "actives" puisqu'elles permettent de départager la population.

Une deuxième étape consiste à décrire chacun de ces groupes en fonction de critères socio-démographiques, et d'opinions qu'il émet sur d'autres sujets. Les questions ainsi utilisées sont dites "illustratives" puisqu'elles permettent d'illustrer les résultats de l'analyse et la partition de la population.

(1) Les mises en évidence d'associations d'opinions résultent d'analyses des correspondances multiples.

(2) Les partitions de la population sont effectuées selon une méthode d'agrégation mixte dérivée de la méthode des "nuées dynamiques".

Le principe est donc d'attribuer comme caractéristiques de chaque groupe les modalités de réponses qu'il émet plus souvent que l'ensemble de la population. Cette attribution repose sur une comparaison des personnes concernées dans le groupe et de celles concernées dans l'ensemble de la population. C'est pourquoi dans la description des réponses fournies par un groupe, le lecteur trouvera toujours deux chiffres: le premier indique la proportion de personnes concernées par la réponse dans le groupe étudié et le second celle des personnes concernées par cette même réponse dans l'ensemble de la population (1).

Comme toujours ce genre d'analyse statistique présente un aspect systématique illusoire. Le relevé des réponses faites à l'intérieur d'un groupe permet de dessiner le profil de ce groupe de façon caricaturale: toute personne appartenant à un groupe ne donne pas forcément la réponse retenue comme caractéristique du groupe étudié, mais elle a plus de chance de l'avoir donnée compte tenu de ses réponses aux autres questions.

Les annexes figurant à la fin de chaque chapitre indiquent quelles sont les questions qui ont été choisies (les variables "actives") pour mettre en évidence les associations privilégiées de réponses dans le thème étudié. L'ensemble du questionnaire est ensuite "balayé" pour décrire le plus complètement possible les différents groupes de population (à l'aide des variables "illustratives").

Ainsi, les groupes proposés dans le chapitre 2 reposent sur une partition de la population en fonction d'opinions émises sur des thèmes généraux de l'enquête: opinions sur la société, attitudes à l'égard de la famille et indices d'intégration sociale.

Le classement opéré dans le chapitre 3 repose au contraire sur les appréciations émises quant aux effets des peines. Et celui du chapitre 4 sur les opinions relatives à l'intervention de la justice auprès de la jeunesse en difficultés.

(1) Ces travaux, pour des raisons techniques, sont effectués sur l'échantillon brut, si bien que les chiffres indiqués pour l'ensemble de la population sont légèrement différents de ceux du chapitre 1.

PRESENTATION DES RESULTATS

CHAPITRE 1

Chapitre 1

PRESENTATION DES RESULTATS

Ce chapitre présente les réponses aux questions qui ont été posées sur la justice au printemps 1986.

I. La perception de la justice

Les Français émettent un jugement critique sur le fonctionnement de la Justice: depuis la création de l'enquête, en 1978, un peu moins des deux tiers d'entre eux estiment qu'elle fonctionne mal. Il convient cependant de noter une amélioration sensible de cette image depuis 1984, année à partir de laquelle l'appréciation "bien" atteint 28%; ce mouvement se confirme au printemps 1986 où cette appréciation est portée par 30% des personnes interrogées. Ce nouveau progrès traduit-il une influence saisonnière ou l'amorce d'un mouvement plus ample ? Il est trop tôt pour en juger, la question ayant été posée pour la première fois au printemps.

Tableau I Une appréciation négative du fonctionnement de la justice

(en % des 2000 enquêtés annuels)

Etant donné ce que vous connaissez de la justice, comment pensez-vous qu'elle fonctionne en 19 ?				
Années	Bien	Mal	Non réponse	Total
1978	21,5	67,2	11,3	100,0
1979	26,3	64,1	9,6	100,0
1980	23,3	69,5	7,2	100,0
1981	23,4	67,0	9,6	100,0
1982	24,9	64,8	10,3	100,0
1983	25,1	66,1	8,8	100,0
1984	28,5	62,3	9,2	100,0
1985	28,2	64,0	7,8	100,0
Printemps 1986	29,6	61,6	8,8	100,0

Il s'agit là d'un sentiment très global sans que l'on distingue la justice pénale de la justice civile; ne sont pas à exclure des acceptions plus courantes relevant de la justice sociale. De plus le terme de "fonctionnement" peut recouvrir le déroulement des interventions (procédure, délais ...), leurs issues, mais aussi l'institution judiciaire qui peut, dans l'esprit des enquêtés, recouvrir l'administration elle-même, mais également les services qui gravitent autour d'elle : avocats, huissiers,... et même police, voire police judiciaire. Il est aussi difficile de ne pas évoquer ici les relations pouvant exister entre l'image de la justice et le sentiment d'insécurité plus ou moins ressenti par la population.

Comme l'ont montré des analyses portant sur les phases antérieures de l'enquête, l'apparente stabilité de la série cache des évolutions contradictoires au sein de la population: "les opinions critiques sont de moins en moins le fait des personnes diplômées, des parisiens, des jeunes, des personnes ayant des opinions de type "moderniste" sur la famille " (1).

Les indications de l'enquête du printemps 1986

Un jugement critique émane plus souvent des jeunes (65% répondent "mal" avant 35 ans) que de leurs aînés (53% font cette réponse à partir de 65 ans); l'opinion la plus favorable est émise par les hommes d'au moins 65 ans (41% répondent "bien") et la plus critique par les femmes de moins de 35 ans (66% répondent "mal").

Si les jeunes sont plus critiques que leurs aînés, les habitants de la province le sont également plus que les parisiens: avant 40 ans 67% en province et 60,5% à Paris, après 40 ans, 59% en province et 55% à Paris.

Des indépendants comme les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprise et les exploitants agricoles (69% de réponse "mal") ainsi que les ouvriers (également 69% font la même réponse) sont les plus nombreux à porter une appréciation négative.

(1) Chapitre 6 du rapport "Sept ans de perceptions. Evolution et structure des opinions en France de 1978 à 1984". L. LEBART. Rapport final de la phase VII-automne 84. CREDOC mai 1986

Le fonctionnement de la justice est plus favorablement perçu chez les diplômés de l'enseignement supérieur (37,5% répondent "bien"), peut-être en raison d'une meilleure compréhension de l'appareil et de ses mécanismes.

La corrélation, constatée régulièrement dans cette enquête, entre des appréciations sur la société et l'image de la justice se confirme encore ici: 67% des personnes qui estiment que la société française a besoin de se transformer profondément jugent "mal" le fonctionnement de la justice; inversement, ils sont 49% à le faire chez ceux qui ne ressentent pas le besoin de telles transformations sociales.

On ne peut nier l'existence de certaines relations entre la perception de la justice et le sentiment d'insécurité dont fait part une partie des personnes interrogées: la justice fonctionne "mal" pour 68% des enquêtés qui estiment que le cambriolage pose un "grave problème" dans leur voisinage, 66% de ceux qui le pensent à propos de l'insécurité individuelle face aux agressions ou du vandalisme.

* Que pensent de la Justice ceux qui l'ont approchée ?

Dans un registre différent, on note que l'opinion portée par les personnes qui ont été directement en contact avec la justice est plus sévère; c'est chez elles que l'on relève la plus forte proportion de réponses "mal" (74%); les personnes qui en ont eu l'occasion et qui y

Tableau II La perception de la justice en fonction d'une expérience vécue
Printemps 1986 (en % des personnes concernées)

Expérience vécue	La justice fonctionne			Total
	Bien	Mal	Non réponse	
Ont eu une affaire	21,7	74,3	4,0	100,0
N'ont pas eu d'affaire	32,1	58,3	9,6	100,0
Auraient pu, ont renoncé	NS	70,0	NS	100,0
<i>NS ; non significatif</i>				

ont finalement renoncé sont un peu plus circonspectes (70% ont la même opinion). Les Français qui n'ont pas "eu affaire" à la justice sont nettement moins négatifs (58% ont déclaré "mal").

Connaître l'opinion sur la justice des personnes qui ont eu recours à ses services est certes intéressant, mais en déterminer les raisons l'est encore davantage. Quelques éléments sont abordés par le questionnaire de cette enquête du printemps 1986; ils nous semblent encore insuffisants pour comprendre l'insatisfaction qui vient d'être relevée.

Qui a eu recours à la justice ?

19% des personnes majeures interrogées reconnaissent avoir eu, au cours des dix dernières années, un problème qui a nécessité une intervention de la justice. Ce chiffre global ne permet pas de savoir de quel ordre était leur problème ni de quel type de juridiction il relevait ; d'autre part, il se peut que le taux "d'omission" soit un peu plus important sur certaines affaires, relevant par exemple de la justice pénale.

La très grande majorité des Français majeurs n'aurait pas eu de contact direct avec la justice, au cours de la période de référence, parce qu'ils ne pensent pas avoir rencontré de problème relevant de la justice (78%) ou parce que, rencontrant un tel problème, ils ont renoncé à intervenir (3%).

Tableau III Une expérience personnelle de la justice
Printemps 1986 (en % des 2000 enquêtés)

Avez-vous rencontré, au cours des dix dernières années, un problème qui a nécessité une intervention en justice ? (Énumérez - une seule réponse)	
1. Oui	18,6
2. Non, le problème ne s'est pas présenté	78,0
3. Non, j'ai renoncé à intervenir	3,4
Total	100,0

Une intervention de la justice, au cours de la période de référence, est assez rare chez les personnes les plus âgées (5% à partir de 65 ans), alors qu'elle est plus fréquente chez celles dont l'âge est compris entre 35 et 64 ans (25% pour les femmes et 24% pour les hommes), et les hommes de moins de 35 ans (21%).

Ce recours à la justice apparaît aussi plus fréquemment dans certaines catégories socio-professionnelles: artisans, commerçants, chefs d'entreprise (35%), cadres supérieurs, professions libérales (33%), employés (27%) et cadres moyens (21%).

Les personnes qui n'ont aucun diplôme ont eu moins volontiers que les autres un tel recours à la justice (14%), alors que les diplômés de l'enseignement supérieur ont eu une action deux fois plus souvent (29%). Faut-il y voir une inégalité devant l'accès à la justice? Une inégalité culturelle au moins, car la relation entre le fait d'avoir eu une action en justice et le niveau de revenu est beaucoup moins significative, en termes statistiques.

Les personnes divorcées ou séparées ont eu par la force des choses plus souvent recours à la justice, au cours des dix dernières années (55%), mais aussi les personnes vivant maritalement (24%), éventuellement pour d'autres motifs.

Quels sont les motifs d'insatisfaction ?

Nous avons déjà vu que 74% des personnes qui ont eu recours à la justice estiment qu'elle fonctionne "mal" (se répartissant à égalité entre les "assez mal" et les "très mal"). On peut regretter que le questionnaire soit peu développé sur les raisons de cette insatisfaction; seules deux propositions ont été testées auprès de cette population.

La qualité de l'accueil n'est pas vraiment un élément déterminant, puisqu'il est jugé plutôt positivement: 58,5% des personnes concernées estiment avoir été bien accueillies.

La compréhension profonde, ou plus exactement l'incompréhension, des mécanismes judiciaires fournissent déjà une explication plus convaincante: 58,5% des personnes concernées ont le sentiment d'avoir été

mal renseignées sur les procédures qu'il fallait (faut) suivre ou qui ont été suivies.

Tableau IV Un accueil assez satisfaisant, mais une incompréhension des procédures
Printemps 1986 (en % des 373 personnes concernées)

A propos du contact que vous avez eu avec l'institution judiciaire (tribunaux, magistrats greffe). Nous ne parlons pas ici des autres professionnels comme les avocats. Estimez-vous que ... (Citez un à un - une réponse par ligne)			
	Oui	Non	Total
-Vous avez été bien accueilli	58,5	41,5	100,0
-Vous avez été bien renseigné sur les procédures à suivre ou suivies	41,5	58,5	100,0

* Que pensent de la justice ceux qui ne l'ont pas approchée?

Nous avons déjà vu que les personnes qui n'ont pas eu recours à la justice avaient globalement une opinion moins négative de son fonctionnement.

Pour recueillir leur avis sur certains aspects de la justice, un certain nombre d'appréciations que l'on entend couramment ont été testées auprès d'eux.

Il en ressort que, dans l'éventail des propositions soumis à leur adhésion, c'est la lenteur des procédures qui est la plus reprochée à la justice; 97% des personnes interrogées sur ce sujet estiment que "c'est trop long". Cet inconvénient est dénoncé depuis longtemps, et un ensemble de mesures ont été prises sous la précédente législature pour accélérer la marche des affaires; il est à souhaiter que l'opinion publique puisse prendre conscience assez rapidement de ces améliorations.

Le coût de la justice reste profondément ancré dans l'opinion: 93% estiment " qu'une action en justice coûte toujours très cher". La méconnaissance qu'ont les Français de leur système judiciaire est ici

manifeste; et pourtant, l'intitulé prévoyait explicitement d'exclure toute référence à d'autres professionnels pour ne juger que de l'institution judiciaire. Cette observation est tout à fait significative des confusions qui peuvent encore régner.

Le langage juridique, langue d'une technique, reste aussi un obstacle majeur à la compréhension: 90,5% des enquêtés pensent que " le langage de la justice est compliqué". Certes, ici aussi les réformes entreprises tendent à bien répondre aux demandes de la population. Il est également vrai que les éléments de ce constat était déjà connu; mais, on peut se montrer surpris de la très forte proportion des adhésions à ces critiques.

Les personnes de moins de 40 ans se déclarent un peu moins souvent d'accord avec ces critiques que leurs aînés: ce sont les parisiens de plus de 40 ans qui sont les plus nombreux à dénoncer ces inconvénients, alors que ce sont les parisiens de moins de 40 ans qui le font le moins.

Tableau V L'opinion des personnes qui n'ont pas eu d'affaire en justice

Printemps 1986

(en % des 1627 personnes non concernées par une affaire)

A la suite d'un accident, d'un licenciement, d'un divorce,... vous auriez pu (ou vous pourriez) avoir recours à l'institution judiciaire (tribunaux, magistrats, greffe). Nous ne parlons pas ici des autres professionnels comme les avocats. Etes-vous d'accord avec les propositions suivantes : (Citez un à un - une réponse par ligne)				
	D'accord	Pas d'accord	NSP	Total
Le langage de la justice est compliqué	90,5	8,4	1,1	100,0
Il est facile d'obtenir des renseignements dans les tribunaux (service d'accueil, brochures,...)	36,2	53,6	10,2	100,0
Une action en justice coûte toujours très cher	92,6	5,3	2,1	100,0
C'est trop long	96,7	1,6	1,7	100,0
Il vaut mieux s'arranger à l'amiable	88,4	10,0	1,6	100,0

Les efforts faits sur la diffusion de l'information sembleraient en voie d'être perçus: 54% des interviewés sur ce point, estiment encore "qu'il n'est pas facile d'obtenir des renseignements dans les tribunaux (service d'accueil, brochures,...)" alors que 36% sont convaincus du contraire, 10% exprimant leur doute; c'est de loin le plus fort taux de réponses "ne sait pas" de cet ensemble de propositions. Cette possibilité d'information est beaucoup moins bien perçue à Paris et sa région qu'en province : en font état, 28% des parisiens d'au moins 40 ans, 34% des parisiens de moins de 40 ans et 37% des provinciaux aussi bien avant 40 ans qu'après.

En tout état de cause, les Français s'accordent à penser "qu'il vaut mieux s'arranger à l'amiable" quand c'est possible: 88% le déclarent.

II. L'image du Travail d'Intérêt Général

64% des Français ont entendu parler du Travail d'Intérêt Général (T.I.G.). Avoir entendu parler n'est pas forcément connaître. Aussi a-t-on cherché à savoir quelle idée ils en avaient, en comparant les effets que l'on pouvait en attendre à ceux d'autres peines, mieux connues du public. Les autres peines retenues à cet effet sont l'amende et l'emprisonnement. Les effets que l'on peut attribuer aux peines étaient suggérés par trois propositions (sauf pour l'amende): un obstacle à la récidive, la réinsertion sociale du coupable et la réparation du dommage causé à la société.

Tableau VI Une connaissance du Travail d'Intérêt Général

Printemps 1986

(en % des 1998 personnes ayant répondu)

Parmi les peines que la justice pénale peut infliger à des personnes reconnues coupables, il y a le travail d'intérêt général. En avez-vous entendu parler ?	
Oui	63,7
Non	36,3
Total	100,0

Comme on le constate bien souvent sur les questions de connaissance, les diplômés répondent plus fréquemment positivement que les autres: le taux des réponses "oui" augmente régulièrement des non-diplômés (47%) aux diplômés de l'enseignement supérieur (91%).

De même, donnent plus souvent cette réponse certaines catégories socio-professionnelles, comme les professions libérales et cadres supérieurs (93%), les cadres moyens (88%), les employés (73%); cette peine est connue par 59% des ouvriers et 72% des étudiants; environ 52% des ménagères et des retraités déclarent en avoir entendu parler.

Les hommes plus que les femmes en ont entendu parler (respectivement 71% et 57%) et surtout entre 35 et 64 ans (75% pour les hommes et 62% pour les femmes).

Les titulaires de revenus plutôt élevés répondent aussi plus souvent en avoir entendu parler (supérieur à 75% pour un revenu mensuel moyen égal ou supérieur à 10 000 F. et 51% pour un revenu mensuel moyen inférieur ou égal à 4 000 F.).

Cette peine semblerait mieux connue dans des agglomérations moyennes (77% de 50 000 à 200 000 habitants) que dans les plus grandes (64% d'au moins 200 000 habitants) et l'agglomération parisienne (69%).

Ce sont les jeunes parisiens qui répondent aussi le plus souvent "oui" (78% avant 40 ans) et les parisiens de plus de 40 ans qui le font le moins (60%).

Des appréciations sur la finalité du T.I.G.

Le message est semble-t-il bien passé, puisque des réponses obtenues, il apparaît essentiellement que le TIG permet au coupable de payer sa dette à la société (72,5%), et lui permet de retrouver une vie sociale normale (69%).

L'effet dissuasif de cette peine est nettement plus contesté (32%). Parmi les peines citées, c'est pourtant le T.I.G. qui empêcherait le plus le coupable de recommencer (20% pour l'amende et 13% pour la prison). Faut-il conclure de ce rapide rapprochement qu'il est bien difficile d'éviter les récidives ou que ce ne sont pas les peines qui fournissent l'argument le plus convaincant pour éviter au coupable de

recommencer ? De plus, on ne peut oublier de mentionner que ces peines répondent à des délits ou crimes plus ou moins graves.

Tableau VII Les effets du Travail d'Intérêt Général

Printemps 1986

(en % des 2000 enquêtés)

Estimez-vous que le Travail d'Intérêt Général qui doit être effectué sans rémunération, ... (Citez un à un - une réponse par ligne)						
	D'accord		Pas d'accord		NSP	Total
	TAF	AA	PA	PTA		
Empêche le coupable de recommencer	5,2	26,9	34,2	32,8	0,9	100,0
Lui permet de retrouver une vie sociale normale	13,5	55,6	17,1	13,3	0,5	100,0
Lui permet de payer sa dette à la société	22,5	50,0	13,5	13,3	0,7	100,0

TAF ; tout à fait d'accord / AA ; assez d'accord / PA ; peu d'accord / PTA ; pas du tout d'accord
NSP ; ne sait pas

Si les personnes de moins de 40 ans émettent des doutes sérieux sur le caractère dissuasif du T.I.G. (parmi eux, ne sont "pas du tout d'accord" sur cet effet 38% en province et 42% dans la région parisienne), les personnes de plus de 50 ans seraient plus positives (environ 30% "d'assez d'accord")

La possibilité de réinsertion sociale que permet cette mesure est surtout perçue par les personnes entre 50 et 64 ans (59% sont "assez d'accord" pour dire que le T.I.G. permet de retrouver une vie sociale normale), alors que leurs cadets ne seraient plutôt pas d'accord.

La réparation du dommage causé à la société que permettrait le T.I.G. est aussi mieux perçue par cette tranche d'âge (55% des personnes entre 50 et 65 ans sont "assez d'accord" avec cette proposition).

Des appréciations sur la finalité des autres peines

Payer sa dette à la société reste l'effet le plus souvent reconnu pour l'amende (48%) et la prison (45%); l'opinion se montre très

sensible aux difficultés de réinsertion des anciens détenus: 89% reconnaissent que le fait d'avoir été en prison ne permet pas de retrouver une vie sociale normale; cette observation montre que la population est bien consciente du phénomène existant sans qu'un jugement de valeur ait été exprimé. Rien n'est dit ici sur le caractère normal de l'emprisonnement des adultes alors que l'opinion souhaite le voir limité aux cas les plus graves quand il s'agit des mineurs (Cf. III).

Tableau VIII Les effets de l'amende

Printemps 1986

(en % des 2000 enquêtés)

Estimez-vous que l'amende, , , (Citez un à un - une réponse par ligne)						
	D'accord		Pas d'accord		NSP	Total
	TAF	AA	PA	PTA		
Empêche le coupable de recommencer	2,9	16,8	30,0	49,9	0,4	100,0
Lui permet de payer sa dette à la société	10,6	37,2	24,5	27,1	0,6	100,0
<i>TAF ; tout à fait d'accord / AA ; assez d'accord / PA ; peu d'accord / PTA ; pas du tout d'accord NSP ; ne sait pas</i>						

Ce sont sur les effets dissuasifs de l'amende que les différentes couches de la population divergent: sont "assez d'accord" les plus âgés (20% entre 50 et 64 ans et 26% à partir de 65 ans), et les diplômés de l'enseignement supérieur (21%), alors que ces effets sont surtout contestés entre 25 et 34 ans (61% de "pas du tout d'accord" contre 50% pour l'ensemble de la population), et notamment les provinciaux de moins de 40 ans (56% ne sont "pas du tout d'accord").

Ce sont les personnes d'âge moyen, entre 25 et 50 ans, qui rejettent le plus fréquemment les effets dissuasifs de la prison (environ 60% ne sont "pas du tout d'accord" avec la proposition selon laquelle "la prison empêche le coupable de recommencer après sa libération").

Tableau IX Les effets de la prison

Printemps 1986

(en % des 2000 enquêtés)

	D'accord		Pas d'accord		NSP	Total
	TAF	AA	PA	PTA		
Estimez-vous que l'emprisonnement... (Citez un à un - une réponse par ligne)						
Empêche le coupable de recommencer après sa libération	2,2	10,5	31,5	55,3	0,5	100,0
Lui permet de retrouver une vie sociale normale après sa libération	1,4	8,8	34,0	55,3	0,5	100,0
Lui permet de payer sa dette à la société	11,0	34,1	24,2	30,0	0,7	100,0
<i>TAF ; tout à fait d'accord / AA ; assez d'accord / PA ; peu d'accord / PTA ; pas du tout d'accord ne sait pas</i>						

Les problèmes de réinsertion sociale des anciens détenus sont surtout perçus par les moins de 40 ans aussi bien en province que dans la région parisienne (64% ne sont "pas du tout d'accord" pour affirmer que "la prison permet de retrouver une vie sociale normale après la libération"), et les diplômés de l'enseignement supérieur (67% ne sont également "pas du tout d'accord" avec cette proposition).

La proposition selon laquelle la prison constitue une réparation du dommage causé à la société partage l'opinion : 11% sont "tout à fait d'accord", 34% "assez d'accord", 24% "peu d'accord" et 30% "pas du tout d'accord" ; c'est donc plutôt le désaccord qui l'emporte légèrement à propos de l'opinion "la prison permet de payer sa dette à la société".

Des analyses plus approfondies permettent de replacer ces diverses appréciations les unes par rapport aux autres et de voir comment se partage la population sur ces différentes peines et leurs effets (Cf. chapitre 3).

III. La protection judiciaire de la jeunesse

=====

Dans la société française, la protection de la jeunesse en danger est confiée, par la loi, à l'autorité judiciaire. Cette intervention de la société, représentée par le juge des enfants, paraît-elle légitime à la population? Quel doit être le poids accordé à l'autorité parentale?

Pour les décisions à prendre, les Français reconnaissent assez largement la légitimité d'une telle action de la justice pour remédier à une carence parentale. Mais, ils semblent plus partagés pour confier la mise en oeuvre des mesures éducatives décidées aux seuls professionnels.

De plus, le sort des jeunes délinquants constitue un problème à la fois humain et technique. Humain, car tout en protégeant la société, il importe d'éviter à des personnes de porter le poids d'erreurs de jeunesse et de leur permettre de trouver ou retrouver une vie normale au sein de la société. Mais aussi technique, puisque la législation impose ou recommande certaines mesures à l'égard des personnes mineures et notamment celles de moins de 16 ans. Quel regard portent les Français sur un tel problème? Approuvent-ils les mesures préconisées par la loi? Que pensent-ils des différentes mesures éducatives qui peuvent être appliquées ?

La difficulté des mesures qu'il convient de prendre envers les mineurs délinquants semble avoir été bien perçue : les personnes interrogées se montrent favorables à des mesures éducatives et notamment au placement dans une famille d'accueil ou auprès d'une personne digne de confiance. Ils admettent leur emprisonnement, mais seulement pour les cas les plus graves.

Les mineurs délinquants: plutôt des mesures éducatives

Un très large consensus se manifeste en faveur de la recommandation légale qui préconise de prononcer à l'égard des jeunes délinquants de

moins de 18 ans plutôt des mesures éducatives qu'une peine: 63% sont "tout à fait d'accord" et 30% sont "assez d'accord".

Cet accord semble très généralement ressenti dans les divers couches de la population sans que l'on puisse mettre en évidence de clivage significatif sauf en ce qui concerne les parents qui ont actuellement des enfants de moins de 16 ans: ils se montrent encore plus favorables aux mesures éducatives (66% sont "tout à fait d'accord").

Tableau X Des mesures éducatives plutôt qu'une peine
Printemps 1986 (en % des 1986 personnes ayant répondu)

Pour ces jeunes délinquants de moins de 18 ans, la loi recommande de prononcer des mesures éducatives plutôt qu'une peine. Etes-vous d'accord avec cette recommandation ? (Enumérez)	
Tout à fait d'accord	62,6
Assez d'accord	30,2
Peu d'accord	5,2
Pas du tout d'accord	2,0
Total	100,0

Limiter l'emprisonnement des moins de 16 ans

Une fois cette position de principe enregistrée, les Français trouvent-ils normal que l'on puisse mettre en prison un jeune délinquant de moins de 16 ans? Ils y sont très largement hostiles puisque seuls 10% répondent "oui" sans réserve. La majeure partie de la population est en principe contre, mais accepte cette mesure pour les actes les plus graves (hold-up, meurtre...): 60%. Moins d'un tiers repousse cette solution quels que soient les actes incriminés (31% répondent "non, dans

Tableau XI L'emprisonnement des moins de 16 ans est à réserver aux actes les plus graves.
Printemps 1986 (en % des 1993 personnes ayant répondu)

Vous paraît-il normal que l'on puisse mettre un mineur de moins de 16 ans en prison ? (Enumérez)	
Oui	9,7
Non, sauf pour les actes les plus graves (hold-up, meurtre...)	59,7
Non, dans tous les cas	30,6
Total	100,0

tous les cas").

Le niveau d'instruction paraît ici tout à fait opérant: l'emprisonnement des mineurs de moins de 16 ans, limité aux cas les plus graves, est une réponse faite plus souvent par les moins diplômés (62% pour les non-diplômés et les titulaires du CEP ou d'un CAP), alors que le refus systématique de la prison croît avec le niveau d'études: de 25% pour les non-diplômés à 35% pour le niveau BEPC et 45% pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

L'hostilité systématique à cette mesure est exprimée surtout par des jeunes (avant 34 ans, 36% chez les hommes et 38% chez les femmes), des personnes n'ayant pas (eu) d'enfants (38%; ce critère recoupant en partie le précédent), les célibataires (40%, même remarque que précédemment), les cadres supérieurs et membres des professions libérales (40%), les employés (38%) et les cadres moyens (36%). S'y montrent également opposés, les habitants des campagnes (38% en habitat dispersé) et ceux de la région parisienne (40%), si bien que ce sont les parisiens de moins de 40 ans qui sont les plus nombreux à exprimer ce refus (47%).

Limiter la prison aux cas les plus graves est une opinion plutôt défendue par les hommes d'âge mûr (66% entre 35 et 64 ans), les ménagères (65%), les provinciaux de plus de 40 ans (64%), les habitants des banlieues (64,5%), et ceux des grandes agglomérations hors Paris (68% pour les agglomérations de plus de 200 000 habitants).

Une appréciation assez semblable pour les 16 - 18 ans

Globalement, les motivations d'une limite légale à 16 ans (prévue par les ordonnances de février 1945) ne semblent guère être perçues par l'opinion, puisque 82% des personnes opposées à la prison maintiennent leur position à propos des 16-18 ans. Devant ces résultats, il aurait également été intéressant de connaître la position des Français sur l'emprisonnement des personnes majeures; peut-être trouverait-on l'expression de semblables réserves.

Tableau XII L'emprisonnement des 16-18 ans
Printemps 1986
(en % des 1794 pers. ayant répondu "non" à l'emprisonnement des moins de 16 ans)

Maintenez-vous cette position pour les 16-18 ans ?	
Dui	82,4
Non	17,6
Total	100,0

Comme le montre le tableau suivant, c'est la position des personnes les plus systématiquement opposées à la prison pour les moins de 16 ans qui est modifiée à propos des 16-18 ans: 32% des personnes qui refusent la prison pour les moins de 16 ans, quels que soient les actes incriminés ne maintiennent pas leur position à propos des 16-18 ans; pour ces personnes les motivations du législateur sur le sort à réserver au moins de 16 ans et aux 16-18 ans paraissent justifiées. Par ailleurs, 90% des personnes qui réservent la prison pour les moins 16 ans aux actes les plus graves maintiennent cette position pour les 16-18 ans.

Tableau XIII Une opposition moindre à la prison pour les 16-18 ans
Printemps 1986 (en % des personnes ayant répondu "non" à la prison avant 16 ans))

	Conserve la même opinion pour les 16 - 18 ans		
	Dui	Non	Total
Non à la prison des moins de 16 ans;			
Non, sauf cas graves	89,8	10,2	100,0
Non dans tous les cas	68,1	31,9	100,0

Quelles mesures éducatives pour les jeunes délinquants ?

Si les Français sont partagés sur les bienfaits d'un placement en internat ou en foyer (55% le rejettent et 43% le recommandent), et d'un maintien dans le milieu familial d'origine avec une intervention éducative (40% le rejettent et 57% le recommandent), ils s'accordent assez largement sur l'intérêt d'un placement en famille d'accueil ou

auprès d'une personne digne de confiance : ils sont 83% à recommander une telle mesure.

Le rejet du placement en foyer émane surtout des employés (66%), des cadres moyens (62%), des étudiants (65%), des personnes ayant au moins le bac. (62%), et des personnes qui n'ont pas (eu) d'enfants (61,5%).

L'intervention éducative en milieu familial d'origine est plutôt prônée par les ouvriers, personnel de service (67%) et les étudiants (63%).

Tableau XIV Appréciations sur des mesures éducatives

Printemps 1986

(en % des 2000 enquêtés)

En cas de mesure éducative, faut-il éviter ou recommander ?...				
<i>(Citez un à un - une réponse par ligne)</i>				
	A éviter	A recommander	NSP	TOTAL
Un placement en internat, foyer	55,0	42,9	2,1	100,0
Un placement en famille d'accueil, lieu de vie, personne digne de confiance	15,0	83,3	1,7	100,0
Un maintien dans le milieu familial d'origine avec une intervention éducative	39,8	57,3	2,9	100,0

L'intervention du juge des enfants est bien acceptée

Le juge des enfants est compétent non seulement à l'égard des délinquants mineurs, mais également à l'égard de l'enfance en danger. La loi définit plusieurs motifs pour qu'un enfant soit reconnu en danger. Il peut s'agir de mauvais traitements, d'un danger de moralité (mauvais exemple), de conditions d'éducation gravement compromises (abandon affectif et éducatif) ou d'un enfant difficile. Après avoir précisé brièvement aux personnes interrogées que le juge des enfants peut intervenir dans tous ces cas, le problème était de savoir comment est considérée cette intervention de la justice; doit-elle se faire avec l'autorisation des parents ou peut-elle passer outre une interdiction de leur part ?

Une large majorité s'accorde à trouver normal une telle intervention même sans l'accord des parents (65%); moins d'un tiers admet cette intervention à la condition qu'il y ait l'accord des parents et une très faible proportion (5,5%) juge cette intervention anormale.

Tableau XV Un large accord pour l'intervention du juge des enfants à l'égard des mineurs en danger

Printemps 1986

(en % des 1978 personnes ayant répondu)

Le juge des enfants intervient aussi pour les mineurs en danger (du fait de leur santé, leur sécurité, leur moralité ou leur éducation). Trouvez-vous normal que le juge des enfants intervienne à leur égard ? (Énumérez - une seule réponse)	
Oui, uniquement avec l'accord des parents	29,4
Oui, même sans l'accord des parents	65,1
Non, ce n'est pas normal	5,5
Total	100,0

La proportion des personnes favorables à une intervention de la justice même sans l'accord des parents croît avec le niveau d'études, de 60,5% pour les non-diplômés à 76% pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Une observation similaire peut-être formulée lorsque la taille d'agglomération augmente (de 60% pour les agglomérations de moins de 2 000 habitants à 71,5% pour celles de plus de 200 000 habitants) sauf pour Paris et sa région où l'on se montre un peu plus réservé sur ce point (24% "oui, avec l'accord des parents", 68% "oui, même sans l'accord des parents" et 8% "non, ce n'est pas normal").

Les personnes qui n'ont pas (eu) d'enfants sont plus favorables à une intervention de la justice même sans l'accord des parents que ceux qui en ont (eu): respectivement 71% et 62%. Ces derniers sont plus nombreux à l'admettre à la condition qu'il y ait l'accord des parents (32%).

Les moins de 40 ans répondent "oui, même sans l'accord des parents" plus souvent (66% en province et 72% à Paris) que leurs aînés.

A qui confier une intervention éducative ?

Lorsqu'un mineur délinquant ou en danger fait l'objet d'une mesure éducative, le problème est de savoir à qui confier cette intervention; doit-elle rester du domaine des seuls professionnels, en l'occurrence des travailleurs sociaux (éducateurs, assistantes sociales ...), ou vaut-il mieux la compléter par un apport extérieur sous la forme du bénévolat ?

Sur ce sujet, l'opinion publique semble aussi partagée que les personnes qui ont charge de ces jeunes en difficulté.

Tableau XVI A qui confier une intervention éducative ?

Printemps 1986

(en % des 1998 personnes ayant répondu)

A l'égard d'un mineur délinquant ou en danger faisant l'objet d'une mesure éducative pensez-vous qu'il faut ... (Présentez la liste - une seule réponse)	
1. Confier cette intervention uniquement à des travailleurs sociaux (éducateurs, assistantes sociales...)	50,0
2. Compléter cette intervention des travailleurs sociaux par des bénévoles du quartier	48,6
Ne sait pas	1,4
Total	100,0

Dans la région parisienne, l'action complémentaire de bénévoles rencontre plus de suffrages qu'en province (64% avant 40 ans et 55% après). Cette solution est également plus souvent retenue lorsque le niveau d'études augmente: 41% chez les non-diplômés et 61% chez les diplômés de l'enseignement supérieur.

Des analyses plus approfondies permettent de voir comment ces différents points de vue partagent la population (Cf. chapitre 4).

DANS LES FAMILLES D'OPINIONS
LA PLACE DE LA JUSTICE

CHAPITRE 2

Chapitre 2

**LA PLACE DE LA JUSTICE
DANS LES FAMILLES D'OPINIONS**

L'enquête recueille les opinions émises sur la justice mais aussi sur des sujets généraux tels que la société, la famille. Il est intéressant de rapprocher ces divers points de vue.

L'objet de ce chapitre est de voir quelles attitudes manifestent sur la justice des groupes de population relativement homogènes dans leurs opinions. Ces groupes sont définis par l'affinité des opinions exprimées sur des thèmes généraux.

Les questions retenues (dont la liste figure en annexe du chapitre) pour la constitution de ces familles d'opinions portent sur la nécessité et les moyens de transformer la société française, la diffusion de l'informatique, des attitudes à l'égard de la famille, du mariage, ... et des indicateurs d'intégration sociale.

Ce chapitre présente chacune des familles d'opinions qui a pu être ainsi dégagée, en situant les opinions émises sur les questions spécifiques de la justice.

L'analyse statistique (1) menée sur les questions générales qui viennent d'être évoquées a permis de distinguer et d'analyser six familles d'opinions (2):

(1) Il s'agit d'une analyse des correspondances multiples suivie d'une partition de la population obtenue selon la méthode des "nuées dynamiques" à formes fortes.

(2) Ces familles ne prétendent à aucune universalité. Elles sont hypothéquées par le choix et le dosage des questions dites "actives". Il ne s'agit pour nous que d'un outil de travail puissant et pratique.

Une tendance conservatrice (regroupant 17% de la population) satisfaite, assez bien intégrée et bénéficiant d'un certain bien-être ne semble pas percevoir la nécessité de changements: c'est le seul groupe à répondre "non" à la nécessité d'une transformation de la société française. Assez satisfaite du fonctionnement de la justice, elle n'émet pas d'opinion particulière sur les questions judiciaires.

Une tendance réformatrice (25% de la population) attachée aux valeurs traditionnelles de la famille bien intégrée socialement, et exprimant une certaine satisfaction se montre favorable à des changements progressifs. A propos des questions sur la justice, elle manifeste un certain intérêt en faisant preuve de modération et de réflexion même si elle n'est pas toujours très bien informée.

Une tendance progressiste (21%) insatisfaite, mal à l'aise dans l'environnement social actuel et intéressée par la politique se montre favorable à des changements profonds; attentive aux problèmes judiciaires, elle exprime à leur sujet des opinions très marquées.

Une quatrième famille peut se définir par sa propension à approuver (12%): les réponses "oui", "très" ou "tout à fait d'accord" apparaissent sur beaucoup de questions. Cette attitude amène quelquefois des réponses contradictoires notamment sur les questions relatives à la justice: par exemple cette famille se montre très favorable aux mesures éducatives pour les jeunes délinquants tout en estimant normal que l'on puisse mettre en prison un jeune de moins de 16 ans.

Une cinquième famille, à l'opposé de la précédente, se manifeste par son désaccord (11%): elle répond plus volontiers "pas du tout d'accord", "moins bien"...Ce comportement entraîne dans le domaine judiciaire des positions tranchées: des jugements positifs, mais aussi négatifs.

Citons enfin, deux groupes de personnes qui ont tendance à ne pas se prononcer: les réponses "ne sait pas", "refuse de répondre" leur sont caractéristiques. L'un (11% de la population) manifeste un certain

intérêt pour les questions judiciaires, tandis que l'autre correspond à un effectif si réduit (3%) qu'il ne peut être analysé.

*
* *

Décrivons ces familles en fonction de leurs opinions caractéristiques sur la société, la famille, ... la justice et de leur profil socio-démographique.

I. La tendance conservatrice (17% de la population)

=====

Un attachement à la société actuelle

99% des personnes appartenant à cette famille d'opinions ne voient pas la nécessité de transformer profondément la société française. Rappeler que cette opinion n'est soutenue que par 18% de l'ensemble de la population atteste de l'originalité de cette position.

Bien que les réponses les plus caractéristiques d'attachement aux valeurs traditionalistes de la famille ne soient pas mises en avant, le fait que ces personnes confient "plutôt à la femme les travaux ménagers et les soins des enfants" indiquerait une préférence pour certaines normes familiales traditionnelles.

Un certain bien-être

Cet attachement à la société française actuelle reflète un certain bien-être.

Bien-être psychologique, puisque ses membres ne connaissent pas de difficultés d'intégration : ils sont "peu d'accord" avec l'assertion "*de nos jours, les gens comme moi se sentent souvent seuls et coupés des autres*" ou "assez d'accord" avec l'affirmation "*la plupart des gens sont capables de faire un effort pour venir en aide à quelqu'un*"; en étant "assez d'accord" pour dire que "*la façon de gagner sa vie est plus importante que ce que l'on gagne*" ils n'expriment pas de soucis pécuniaires.

Bien-être matériel aussi, non pas que ces personnes se disent très satisfaites de leurs conditions de vie mais parce qu'elles n'ont pas à s'imposer de restrictions budgétaires, qu'elles font face sans problème à leurs dépenses de logement et qu'elles estiment que le niveau de vie des Français s'est "un peu amélioré" au cours des dix dernières années.

Des revenus élevés, des bacheliers, des hommes

Les personnes de ce groupe perçoivent des revenus plutôt élevés (au moins 10 000 f./mois), ont un niveau d'instruction moyen (baccalauréat ou brevet supérieur), sont plus souvent des hommes (surtout entre 50 et 64 ans) et appartiennent plus souvent aux professions intermédiaires (cadres moyens, contremaîtres, instituteurs,...); elles sont plus nombreuses à habiter Paris et son agglomération.

Un faible intérêt pour les questions judiciaires

Le nombre réduit de réponses caractéristiques aux diverses questions sur la justice semble bien indiquer le faible intérêt que ces personnes portent aux problèmes évoqués.

Elles estiment plutôt que la justice fonctionne "assez bien": 41% des individus de cette tendance conservatrice émettent cette appréciation qui n'est portée que par 29% de la population.

Plus souvent que l'ensemble de la population elles répondent avoir entendu parler du Travail d'Intérêt Général (69% par rapport à 63% pour l'ensemble), sans pour autant émettre d'avis qui les différencient des opinions couramment admises.

II. La tendance réformatrice (25% de la population)

=====

Des réformes progressives et un certain traditionalisme

Toutes les personnes de ce groupe, qui représentent un quart de la population, sont favorables à une transformation profonde de la société française. Elles se prononcent très majoritairement pour des réformes

progressives: elles sont 88% dans ce groupe à l'exprimer par rapport à 53% pour l'ensemble.

Leur attitude à l'égard de la famille est plutôt traditionnelle: la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu, le mariage est une union indissoluble ou qui peut être dissoute "dans des cas très graves", "les travaux du ménage et les soins des enfants incombent plutôt à la femme".

Leur opinion sur la diffusion de l'informatique ("une chose peu souhaitable, mais inévitable") pourrait être l'indice d'une certaine réserve sur les technologies modernes, admises sans pour autant être souhaitées.

Une assez bonne insertion dans leur époque et leur environnement social

Les membres de cette famille d'opinions manifestent une assez bonne insertion dans leur environnement humain: ils sont "assez d'accord" pour dire "*je pense que je fais partie d'une sorte de communauté locale dont les liens sont resserrés*", ou encore "*de nos jours les gens sont beaucoup plus amicaux et serviables qu'autrefois*" et "peu d'accord" avec l'assertion "*de nos jours, les gens comme moi se sentent souvent seuls et coupés des autres*".

Leurs rapports avec l'argent ne semblent pas non plus leur poser de problème particulier ("assez d'accord" avec l'affirmation "*la façon de gagner sa vie est plus importante que ce que l'on gagne*"). Leurs anticipations paraissent empreintes d'une certaine sérénité: "pas du tout d'accord" ou "peu d'accord" avec la proposition "*aujourd'hui une personne doit vivre au jour le jour sans s'occuper du lendemain*".

Précisons cependant que ces personnes émettent une appréciation négative ("peu d'accord") sur les progrès de l'amitié et de la serviabilité.

Il n'en demeure pas moins vrai que dans la plupart des assertions comparant le temps présent ("de nos jours") à des époques révolues ("autrefois"), la comparaison est à l'avantage du présent. Cette attitude peut être interprétée comme une vue non-passéiste d'une population attachée à des valeurs traditionnelles.

Un sentiment de satisfaction

Il émane de ce groupe un sentiment de grande satisfaction: ses membres sont plus souvent "très satisfait" de leur cadre de vie quotidien et de leur logement proprement dit, "assez satisfait" de leur alimentation.

Leur relative confiance dans l'avenir se confirme dans leurs anticipations sur les conditions de vie au cours des cinq prochaines années: elles devraient rester semblables ou se détériorer un peu.

L'importance de la religion

Il est tout à fait symptomatique que cette famille d'opinions attache un peu plus d'importance à la religion que l'ensemble de la population: la note moyenne indiquant l'importance accordée à ce sujet est de 3,6 (par rapport à 3 pour l'ensemble). Elle accorde un intérêt moindre aux amis et connaissances (4,8 contre 5) et au temps libre personnel (5,1 contre 5,3).

Des personnes mariées, plus âgées que la moyenne

Cette tendance est plus caractéristique de provinciaux de plus de quarante ans. La moyenne d'âge de ce groupe est la plus élevée: 50 ans alors que celle de l'ensemble de la population étudiée dans l'enquête est de 45 ans; ceci tient à une forte représentation des 50-65 ans. Il s'agit plutôt de personnes mariées, ayant (eu) des enfants, de femmes sans profession ou de retraités et de non-diplômés.

Plus souvent propriétaires de leur logement, les personnes de ce groupe résident plutôt en pavillon et dans des agglomérations de moins de 2 000 habitants.

Une attitude réfléchie sur les problèmes judiciaires

Quelques appréciations sur la justice dénotent une certaine modération dans les jugements qui sont exprimés par ce courant réformateur.

A propos de la prison, ses membres sont conscients des difficultés de réinsertion sociale rencontrées par les anciens détenus: 42% d'entre eux sont "peu d'accord" pour dire que "l'emprisonnement permet au coupable de retrouver une vie sociale normale après sa libération" alors

que la proportion est de 34% dans l'ensemble de la population. Ils admettent davantage le rôle de réparation du dommage causé à la société: 39% sont "assez d'accord" pour penser que "l'emprisonnement permet au coupable de payer sa dette à la société" alors que c'est le cas pour 34% dans l'ensemble.

Au sujet du Travail d'Intérêt Général, ils retiennent surtout l'effet dissuasif: 34% sont "assez d'accord" avec l'assertion "le T.I.G. empêche le coupable de recommencer" (il en est ainsi pour 27% de la population).

Plus nombreuses à ne pas avoir eu de problème nécessitant une intervention de la justice (au cours des dix dernières années, elles sont 83% dans le groupe à ne pas avoir été concernées, alors qu'elles sont 78% dans l'ensemble), les personnes de cette tendance expriment des opinions largement répandues dans la population: une action en justice revient cher ("d'accord" 81% contre 75%), est longue (84% contre 79%) et il vaut mieux trouver un arrangement à l'amiable (79% contre 72%).

III. La tendance progressiste (21% de la population)

Des réformes progressives mais aussi des changements radicaux

Dans cette tendance, dont la taille avoisine la précédente (21%), toutes les personnes estiment que la société française a besoin de se transformer profondément. Mais une partie prône des réformes progressives (76% sont de cet avis, au lieu de 53% pour l'ensemble de la population) et l'autre des changements radicaux (24% par rapport à 16%).

A l'égard de la famille, les opinions émises sont de type "moderniste": "la famille n'est pas le seul lieu où l'on se sente bien et détendu", "le mariage est une union qui peut être dissoute par simple accord des deux parties" et "les travaux du ménage et les soins des enfants doivent indifféremment être accomplis par l'homme et par la femme".

Un sentiment de malaise dans la société et le monde contemporain

Les réponses sont caractérisées par un relatif désaccord sur plusieurs appréciations qui leur étaient soumises ("peu d'accord"). Il en est ainsi à propos de *"la plupart des gens sont capables de faire un effort pour venir en aide à autrui"* ou *"de nos jours, les gens sont beaucoup plus amicaux et serviables qu'autrefois"* ou bien *"je pense que je fais partie d'une sorte de communauté locale dont les liens sont resserrés"* ou encore *"la façon dont on gagne sa vie est plus importante que ce que l'on gagne"*.

Sur d'autres assertions, signalons des tendances opposées bien que toujours modérées; relevons ainsi des "peu d'accord" et des "assez d'accord" pour la proposition *"de nos jours, les gens comme moi se sentent souvent seuls et coupés des autres"* et pour celle *"aujourd'hui, une personne doit vivre au jour le jour sans s'occuper du lendemain"*.

Cette famille d'opinions se caractérise donc par un relatif refus d'adhérer au contenu des propositions ou à la formulation des affirmations usuelles. Cependant l'approbation, quand elle se manifeste, porte sur des propositions au contenu négatif: un sentiment d'isolement et une sorte de méfiance à l'égard de l'avenir.

Une certaine insatisfaction

Dans ce groupe qui s'estime satisfait de son état de santé, relevons deux tendances sur l'appréciation des conditions de vie. L'une exprime sa satisfaction ("assez satisfait") à l'égard de son cadre de vie quotidien, de son logement proprement dit, l'autre son insatisfaction ("peu" pour le cadre de vie quotidien et "pas du tout" pour le logement). Cette attitude peut s'expliquer par le fait que cette famille d'opinions compte beaucoup de citadins et notamment en région parisienne.

En outre, davantage de personnes que dans le reste de la population s'imposent des restrictions budgétaires, qui portent en particulier sur l'habillement, l'alimentation, les vacances et les loisirs. D'autres questions révèlent un sentiment relatif de frustration (aller plus souvent au restaurant, inviter plus fréquemment des amis ...).

La perception de conflits entre la vie professionnelle et la vie personnelle les caractérise aussi.

Si une certaine insatisfaction transparait, l'avenir n'est pas pour autant obéré. Malgré la remarque formulée sur l'attitude de certains à l'égard de l'avenir, la réponse "les conditions de vie dans les cinq ans à venir devraient s'améliorer un peu" demeure une des caractéristiques de cette famille d'opinions.

L'importance accordée au temps libre et à la politique

Très différent du groupe précédent dans sa conception de la vie et ses préférences, celui-ci attache plus d'importance au temps libre personnel (la note moyenne d'importance attachée à ce sujet est de 5,5 alors qu'elle est de 5,3 pour l'ensemble de la population), aux amis et connaissances (5,2 par rapport à 5), à la politique et à la vie politique (3,3 par rapport à 3,1).

Un intérêt moindre par rapport à l'ensemble de la population est manifesté pour la famille et les enfants (6,5 par rapport à 6,6), les parents, frères et soeurs (5,2 par rapport à 5,5) et surtout la religion (2,4 par rapport à 3).

Des actifs, des jeunes

Il s'agit d'une population jeune: sa moyenne d'âge est la plus faible (38 ans) qui soit enregistrée dans ces familles d'opinions. Cette tendance émane aussi bien de la province que de la région parisienne.

Comme la perception de conflits entre la vie professionnelle et la vie personnelle le laissait présager il s'agit plutôt d'actifs et notamment de femmes actives.

On rencontre dans ce groupe davantage de célibataires, de personnes vivant en concubinage, de séparées ou de divorcées, de personnes n'ayant pas d'enfant ou ayant un seul enfant de moins de 16 ans.

Le niveau d'études est en général plutôt élevé: diplômés de l'enseignement supérieur, bacheliers, ou titulaires du BEPC ou d'un diplôme technique.

Plus souvent locataires, ces personnes habitent plutôt des immeubles autres que des HLM; davantage citadins, les habitants de la

région parisienne sont plus nombreux dans ce groupe que dans les autres.

Une position tout à fait significative sur les problèmes judiciaires

L'attitude très typique de cette famille d'opinions sur les problèmes judiciaires mérite un examen attentif. Sauf dans le cas des interventions de la justice auprès de l'enfance en danger, ses membres se montrent réservés, voire hostiles, aux mesures dont dispose actuellement la justice à l'égard de la délinquance.

A propos des jeunes délinquants, les personnes appartenant à cette tendance progressiste se montrent hostiles à l'emprisonnement des mineurs de moins de 16 ans: 40% d'entre elles répondent "non dans tous les cas" alors que cette réponse est fournie par 31% de la population. Elles maintiennent plus souvent cette position pour les 16-18 ans (80% au lieu de 74% pour l'ensemble). Mais il convient de préciser qu'ont pu également faire cette réponse des personnes partisans de la prison pour "les seuls actes les plus graves" et qui maintiennent plus souvent leur position pour les 16-18 ans (cf. chapitre 4); l'absence de la modalité pour "les seuls actes les plus graves" comme caractéristique de ce groupe ne signifie pas qu'elle n'est pas émise dans cette famille d'opinions, mais qu'elle y est émise ni plus ni moins que dans l'ensemble de la population.

Dans le cadre de mesures éducatives, ces personnes expriment leur souhait de voir l'intervention des travailleurs sociaux complétée par celle de bénévoles: 58% (au lieu de 49% pour l'ensemble de la population) se montrent ainsi favorables à une plus grande ouverture de la justice sur l'environnement social. D'autre part, le fait qu'elles rejettent le placement en foyer comme mesure éducative ("à éviter", 62% à comparer à 56% pour l'ensemble) pourrait indiquer une certaine méfiance à l'égard de mesures trop judiciaires à l'encontre des mineurs délinquants.

Cependant, l'intervention du juge des enfants auprès de l'enfance en danger est plus souvent jugée comme "normale, même sans l'accord des

parents": 70% des membres de ce groupe sont de cet avis (64% pour l'ensemble).

Au sujet des peines, répondant plus souvent avoir entendu parler du **Travail d'Intérêt Général** (72% par rapport à 63%), les personnes de cette famille d'opinions ne semblent pas croire à son effet dissuasif: 40% d'entre elles (au lieu de 34% pour l'ensemble) sont "peu d'accord" avec la proposition "le T.I.G. empêche le coupable de recommencer". Elles ne croient pas non plus aux possibilités de réinsertion sociale du T.I.G.: 22% au lieu de 17% répondent "peu d'accord" pour dire que "le T.I.G. permet au coupable de retrouver une vie sociale normale". Se trouve ainsi contesté un des intérêts les plus souvent admis du Travail d'Intérêt Général.

Cette tendance progressiste ne se montre pas plus favorable à la **prison**, puisqu'elle lui dénie l'effet de réparation du dommage causé à la société: 31% (au lieu de 24% pour l'ensemble) se disent "peu d'accord" avec la proposition "la prison permet au coupable de payer sa dette à la société". Elle est en outre particulièrement consciente des difficultés de réinsertion sociale des anciens détenus: 63% (au lieu de 56% pour l'ensemble de la population) ne sont "pas du tout d'accord" pour affirmer "la prison permet au coupable de retrouver une vie sociale normale après sa libération".

L'effet dissuasif de l'**amende** laisse les membres de ce groupe tout aussi sceptiques: 36% (au lieu de 30% pour l'ensemble) répondent "peu d'accord" à la proposition "l'amende empêche le coupable de recommencer".

Il se dégage de toutes ces réponses une négation des effets positifs que peuvent avoir certaines peines. Est-ce alors la notion même de peine qui est rejetée?

Précisons que pour cette famille d'opinions, le vandalisme et le cambriolage dans le voisinage posent "un problème", même si ses membres ne se montrent "pas du tout" inquiets du risque d'agression dans la rue.

Davantage de personnes de ce groupe ont **une connaissance vécue de la justice**: 24% d'entre elles ont eu au cours des dix dernières années un problème nécessitant une intervention alors que le pourcentage est de 19% pour l'ensemble de la population d'au moins 18 ans. Leur opinion est

négative puisqu'elles estiment plutôt qu'elles n'ont pas été "bien renseignées sur les procédures" par l'institution judiciaire: 15% par rapport à 11% pour l'ensemble.

Aucun jugement cependant ne les caractérise lorsqu'elles s'expriment sur le fonctionnement de la justice.

IV. Une tendance à l'approbation (12% de la population)

=====

Si les familles d'opinions qui viennent d'être présentées se définissent par leurs attitudes sur la société, la famille et leurs contemporains, celles qui suivent le sont davantage par leurs comportements sur les questions elles-mêmes. En particulier, la famille d'opinions qui est abordée maintenant se singularise par sa propension à acquiescer. Cet inconvénient est un phénomène connu des enquêtes d'opinions; il n'obère pas leur qualité, car une telle attitude n'est pas adoptée "par n'importe qui" et qu'elle est très révélatrice.

L'affirmation d'une bonne insertion

Il est particulièrement symptomatique que les personnes appartenant à cette famille d'opinions approuvent fortement ("tout à fait d'accord") et systématiquement les six affirmations testant leur degré d'intégration(1). Au delà de ce systématisme, deux réponses suggèrent que ces personnes se sentent "bien" dans leur environnement social: elles sont "assez d'accord" pour dire que "*de nos jours, les gens sont beaucoup plus amicaux et serviables qu'autrefois*", et surtout "pas du tout d'accord" pour affirmer "*de nos jours, les gens comme moi se sentent souvent seuls et coupés des autres*".

(1) Ces affirmations portaient sur l'altruisme, l'amitié, la servabilité, l'insertion dans une communauté, le sentiment d'isolement, l'argent, ... Voir la liste des questions à la fin de ce chapitre.

Traditionalisme et modernisme à l'égard de la famille

Ce groupe estime largement que la société française a besoin de se transformer profondément ("oui" 97% au lieu de 72% pour l'ensemble de la population), mais il se partage entre partisans de réformes progressives (70% au lieu de 53%) et adeptes des changements radicaux (28% au lieu de 16%).

Au sujet des conceptions de la famille, deux inclinations se manifestent aussi: l'une reste attachée à des valeurs traditionnelles (la famille est le seul lieu où..., le mariage est une union indissoluble), l'autre opte pour des idées plus "modernistes" ("les travaux ménagers et les soins des enfants doivent indifféremment être accomplis par l'homme et par la femme").

Relevons aussi une certaine méfiance devant l'évolution technologique telle que la diffusion de l'informatique qui est plutôt jugée comme "une chose regrettable et dangereuse".

Un sentiment de satisfaction

Une grande satisfaction ("très satisfait") émane de cette tendance aussi bien à propos du cadre de vie, du logement proprement dit que de l'alimentation.

La perception de l'évolution du niveau de vie des Français est cependant assez négative: la réponse "beaucoup moins bien" est plus souvent donnée que dans l'ensemble de la population.

L'importance accordée à la profession et au travail

Dans un ensemble de questions concernant les domaines très divers de la vie (famille et enfants, temps libre, amis,... religion, politique), où il était demandé aux enquêtés de donner une note en fonction de l'importance qu'ils leur accordaient (de 1 pour "pas du tout important" à 7 pour "très important"), la seule réponse qui caractérise cette famille d'opinions concerne l'importance accordée à la "profession et au travail": ce groupe lui accorde une note de 5,9 alors qu'elle est de 5,6 pour l'ensemble de la population.

Ceci est d'autant plus intéressant qu'il s'agit plutôt d'une population d'inactifs (47% des personnes de ce groupe n'ont pas d'activité professionnelle alors que c'est le cas pour 35% de la population majeure

interrogée), et notamment de femmes inactives. Faut-il en déduire que ces personnes, parce que justement elles ne travaillent pas, ont d'autant plus de considération pour la vie professionnelle?

Des inactifs, des ruraux, de bas revenus

L'âge dans ce groupe n'est pas un élément caractéristique, mais il s'agit davantage d'inactifs que dans l'ensemble de la population et surtout de femmes inactives (des ménagères sans profession).

Ces personnes ont plutôt un niveau d'études relativement bas (CEP, CAP), et des revenus très faibles (moins de 4 000 f./mois).

Elles sont plus nombreuses à résider dans des villages ou des agglomérations de 20 000 à 50 000 habitants.

Une forte inquiétude

Relevons un haut niveau d'inquiétude ("beaucoup inquiet") qui se manifeste à propos de tous les risques évoqués par le questionnaire (agression dans la rue, chômage, guerre, accident de la route et maladie grave).

La perception de l'insécurité dans le voisinage est tout aussi nette: le cambriolage, le vandalisme et la sécurité individuelle face aux agressions posent de "graves problèmes".

Compte tenu de la facilité d'acquiescement de ce groupe, peut être convient-il de relativiser les sentiments qui sont ainsi exprimés?

Sur la justice: des réponses contradictoires

La tendance à l'approbation se manifeste également dans ce domaine, ce qui fait apparaître une certaine contradiction. Par exemple, sur les problèmes concernant la jeunesse, ce groupe se montre "tout à fait" favorable aux mesures éducatives (76% par rapport à 62% dans l'ensemble de la population), tout en estimant "normal" que l'on puisse mettre en prison un délinquant de moins de 16 ans (15% par rapport à 10% pour l'ensemble).

D'autres réponses paraissent moins systématiques.

Le Travail d'Intérêt Général est moins connu que dans d'autres familles d'opinions: 47% n'en ont pas entendu parler alors que c'est le cas dans 37% de la population. Les membres de cette famille estiment

plus souvent qu'il permet de réparer le dommage causé à la société: 30% d'entre eux, au lieu de 23% pour l'ensemble, sont "tout à fait d'accord" pour affirmer "le T.I.G. permet au coupable de payer sa dette à la société". Ils restent plus sceptiques sur son effet dissuasif: 41% ne sont "pas du tout d'accord" sur cet effet alors que la proportion est de 33% dans l'ensemble de la population.

Au sujet de la prison l'effet dissuasif est aussi contesté: ne sont "pas du tout d'accord", 65% du groupe par rapport à 56% pour la population. Les difficultés de réinsertion sociale des anciens détenus sont assez méconnues: 16% des personnes de cette famille d'opinions sont "assez d'accord" pour dire que "la prison permet au coupable de retrouver une vie sociale normale après sa libération" alors que cet avis n'est donné que par 9% de la population.

A propos de l'amende, ce groupe reconnaît plutôt la réparation du dommage causé à la société: 16% sont "tout à fait d'accord" avec la proposition "l'amende permet au coupable de payer sa dette" alors que c'est la cas pour 11% de la population.

Faut-il déduire de ces réponses que cette famille d'opinions ne croit pas à l'effet dissuasif des peines et qu'elle est plus sensible à la notion de réparation du dommage causé à la société?

Aucune opinion ne lui est caractéristique sur le fonctionnement de la Justice, mais ce groupe pense plus souvent qu'il est facile d'obtenir des renseignements dans les tribunaux (sont "d'accord" 36% par rapport à 30% pour l'ensemble).

V. Une tendance à la contestation

(11% de la population)

=====

Autant le groupe précédent avait tendance à répondre "tout à fait d'accord" autant celui-ci a tendance à manifester son désaccord par des réponses "pas du tout d'accord".

Des changements radicaux pour la société

Ce groupe se prononce beaucoup plus nettement que tous les autres pour des changements radicaux (42% au lieu de 16% pour l'ensemble de la population) afin d'opérer les transformations profondes dont la société française a besoin: 93% dans cette famille d'opinions au lieu de 72% dans la population estiment ces changements nécessaires.

A propos de la famille, on pourrait lui attribuer des idées plutôt "modernistes" sur la seule opinion émise qui le caractérise: "le mariage est une union qui peut être dissoute par simple accord des deux parties".

L'attitude à l'égard de la diffusion de l'informatique est négative: c'est "une chose regrettable et dangereuse".

Une mauvaise insertion sociale ou un refus de la question

Comme le précédent, ce groupe a une attitude systématique, mais ici pour manifester un désaccord profond ("pas du tout d'accord") sur les six tests d'intégration qui lui étaient proposés. Faut-il interpréter ces réponses comme l'indice d'une mauvaise insertion sociale ou comme le refus de répondre à ce genre de questions?

L'acquiescement ("tout à fait d'accord") sur deux assertions serait l'indice d'un certain malaise, du moins pour une partie de ses membres; dire "*de nos jours, les gens comme moi se sentent souvent seuls et coupés des autres*" n'est-ce pas avouer un sentiment d'isolement? De la même façon, affirmer "*aujourd'hui, une personne doit vivre au jour le jour sans s'occuper du lendemain*" n'est-ce pas reconnaître une certaine crainte de l'avenir et lui préférer le présent? Ou bien faut-il comprendre aussi qu'adopter cette formule c'est avoir bien assez avec les problèmes présents sans s'occuper des difficultés futures? Convient-il d'accorder une importance au fait que les deux formulations ainsi retenues font référence au présent ("de nos jours", "aujourd'hui")?

Un sentiment d'insatisfaction

Les indicateurs de satisfaction dont nous disposons dans l'enquête confirment bien l'existence d'un mécontentement. Ces indices se manifestent à propos du cadre de vie quotidien, du logement, de

l'alimentation (dont la qualité des produits "a baissé" depuis 10 ans), mais aussi à propos de l'évolution des niveaux de vie.

Selon les appréciations des personnes de ce groupe, le niveau de vie des Français irait "beaucoup moins bien" depuis 10 ans; le leur ainsi que celui des retraités seraient mieux jugés ("un peu moins bien").

Leurs anticipations sur les conditions de vie au cours des cinq prochaines années se révèlent tout aussi pessimistes ("se détériorer beaucoup").

Dans ce bilan, quelle part attribuer à la manifestation d'une attitude négative?

L'inquiétude de ce groupe ne se déclare qu'à propos de l'éventualité du risque de guerre: la réponse "beaucoup inquiet" est alors la plus fréquente.

Un désintérêt manifeste pour la politique et surtout pour la religion

Cette famille d'opinions n'accorde qu'un faible intérêt à la politique: elle donne une note d'importance de 2,7 à ce domaine de la vie (3,1 en moyenne). Elle se désintéresse tout autant de la religion: 2,3 par rapport à 3 pour l'ensemble de la population.

Des jeunes, des hommes

Cette tendance est plus caractéristique de jeunes provinciaux de moins de quarante ans. L'âge est un facteur important puisque ses membres sont en moyenne plus jeunes que l'ensemble de la population de moins de 18 ans: ils ont en moyenne 40 ans (pour la population interrogée la moyenne est de 45 ans). Ce groupe n'est cependant pas le plus jeune, puisque celui des "progressistes" a en moyenne 38 ans. Les 21-34 ans sont bien représentés dans cette famille d'opinions. Les hommes y sont plus nombreux, surtout les actifs et notamment des ouvriers.

Plus souvent locataires, ils habitent plutôt dans des HLM, et résident surtout dans des agglomérations de taille moyenne (50 000 à 200 000 habitants).

Leur niveau d'études, leurs revenus ou leur statut matrimonial n'ont rien de significatif; signalons qu'ils ont rarement plus d'un enfant moins de 16 ans.

Sur les problèmes judiciaires, la contestation a des effets positifs mais aussi négatifs

Une propension à répondre "pas du tout d'accord" donne aux contenus des réponses un aspect contradictoire; à moins que, comme ce peut être le cas sur les effets des peines, il s'agisse d'une forte opposition à toutes les formes de peines.

Ainsi, à propos des effets des différentes peines, c'est le "pas du tout d'accord" qui prévaut; donnons la liste complète, bien qu'un peu fastidieuse, pour fournir des informations chiffrées:

	% "des pas du tout d'accord" dans	
	le groupe	la population(1)
- Le Travail d'Intérêt Général		
"empêche le coupable de recommencer"	47	33
"permet de retrouver une vie sociale normale"	22	13
"permet de payer sa dette à la société"	28	13
- La prison		
"empêche le coupable de recommencer"	66	56
"permet de retrouver une vie sociale normale après..."	72	56
"permet de payer sa dette à la société"	46	31
- L'amende		
"empêche le coupable de recommencer"	63	50
"permet de payer sa dette à la société"	41	27

(1) Les pourcentages pour l'ensemble de la population sont légèrement différents de ceux du chapitre I car pour ces analyses l'échantillon n'est pas redressé.

Ce groupe a plus souvent aussi une mauvaise opinion sur le fonctionnement de la Justice: la réponse "très mal" est donnée par 36% au lieu de 22% pour l'ensemble de la population.

Ses membres sont plus nombreux à avoir une expérience personnelle de la justice: 30% d'entre eux ont rencontré, au cours des dix dernières

années, un problème ayant nécessité une intervention judiciaire (la proportion est de 19% pour l'ensemble). Ils estiment plutôt avoir été "mal renseignés par l'institution judiciaire" (20% au lieu de 11%).

A propos de la jeunesse délinquante ou en danger, les positions sont sévères et s'en remettent davantage au système judiciaire. On estime, dans cette famille d'opinions, un peu plus souvent qu'ailleurs qu'il est "normal de mettre en prison un mineur de moins de 16 ans": 15% par rapport à 10% pour l'ensemble. On rejette plus fréquemment le placement en famille: "à éviter" 25% par rapport à 15%. Pour l'application de mesures éducatives, choisir "l'intervention des seuls travailleurs sociaux" (58% par rapport à 50% pour l'ensemble font cette réponse), c'est aussi s'en remettre aux seuls professionnels.

VI. Une tendance "silencieuse" (11% de la population)

=====

Si les deux tendances précédentes manifestaient leur accord ou leur désaccord sur les questions générales concernant la société, celle-ci n'émet pas d'avis: "ne sait pas" constitue la réponse la plus courante. Cette attitude serait plutôt le fait de personnes âgées qui pourraient ne pas se sentir tellement concernées par les sujets évoqués; mais peuvent aussi appartenir à ce groupe des personnes plus jeunes qui marquent ainsi leur désintérêt ou leur refus de s'impliquer dans ce genre de questions.

Quelles opinions avoir pour la société, la famille?

En très grande majorité les enquêtés appartenant à cette tendance ne se prononcent pas sur la nécessité d'une évolution de la société française: 90% au lieu de 10% pour l'ensemble répondent "ne sait pas" à cette question.

Sans vouloir en exagérer le caractère systématique, cette attitude se manifeste sur de nombreux sujets. C'est notamment le cas à propos de la famille, où aucune position ne les caractérise sauf le "ne sait pas" à propos de la conception du mariage.

Il en est de même à propos des affirmations usuelles, pour lesquelles on relève seulement un "peu d'accord" pour dire "*la plupart des gens sont capables de faire un effort pour venir en aide à quelqu'un*".

Des personnes âgées, des veuf(ve)s, des retraités

Cette attitude est spécifique de provinciaux de plus de quarante ans. L'âge moyen est plus élevé que celui de l'ensemble de la population (49 ans par rapport à 45 ans), sans pour autant atteindre celui de la tendance "réformatrice" (plus de 50 ans). La comparaison de la situation socio-démographique de cette tendance "silencieuse" avec celle "réformatrice" montre qu'il y a pratiquement autant de plus de 65 ans (respectivement 29% et 27%), et de retraités (26% dans les deux groupes). En revanche, la situation matrimoniale qui prédomine dans la tendance "réformatrice" est le mariage alors que celle des "silencieux" est le veuvage; ce fait pourrait expliquer en partie le comportement observé.

Cependant, la moyenne d'âge relativement basse de ce groupe (malgré les plus de 65 ans) indique la présence de personnes plus jeunes dont la structure par tranche d'âge n'est pas très différente de celle de l'ensemble de la population. Il en ressort que cette attitude silencieuse émane aussi de personnes relativement jeunes.

Caractérisent davantage cette tendance des retraités, des veufs ou veuves, des femmes de plus de 65 ans, des personnes non-diplômés, des titulaires de faibles revenus et des habitants de zones très rurales.

Un certain intérêt pour les questions sur la Justice

Ces personnes, qui bien souvent ne se prononcent pas, se manifestent davantage sur les questions judiciaires, sauf à propos du fonctionnement de la Justice ("ne sait pas" 19% par rapport à 7% pour l'ensemble).

Plus souvent non-concernées par une affaire en justice (85% par rapport à 78%) elles approuvent les différents reproches formulés sur la justice: complexité du langage (83% par rapport à 74%), lenteur des procédures (85% par rapport à 79%) et préférence pour un arrangement à l'amiable (80% par rapport 72%).

Ayant moins souvent entendu parler du Travail d'Intérêt Général (52% par rapport à 37%), seule une appréciation sur la prison est caractéristique des jugements portés par ce groupe sur les effets des peines: 42% de ses membres, au lieu de 34% pour l'ensemble, sont "assez d'accord" pour dire que "la prison permet au coupable de payer sa dette à la société".

Vis-à-vis de la jeunesse, ce groupe est plutôt favorable aux mesures éducatives ("assez d'accord" 41% par rapport à 30%) et recommande le placement dans une famille d'accueil ou auprès d'une personne digne de confiance (91% par rapport à 84%).

ANNEXE STATISTIQUE

=====

La partition de la population présentée dans ce chapitre a été élaborée en prenant comme "variables actives" les questions dont les intitulés complets sont repris ci-dessous.

Les questions sur la justice ont été considérées comme des "variables illustratives", c'est-à-dire qu'elles ne participent pas à la constitution des groupes d'opinions. Elles révèlent seulement quelles réponses sur les questions judiciaires sont le plus souvent formulées par les différentes familles d'opinions.

M 1 - a) Estimez-vous que la société française a besoin de se transformer profondément ?

- | | | |
|-----------------|-------|---|
| 1. Oui | | 1 |
| 2. Non | | 2 |
| 3. N. S. P. ... | | 3 |

} → Passez à M 2

b) Pour que la société change comme vous le souhaitez : êtes-vous pour des réformes progressives ou des changements radicaux ? (Enumérez)

- | | | |
|--------------------------------|-------|---|
| 1. Réformes progressives | | 1 |
| 2. Changements radicaux | | 2 |
| 3. N. S. P. | | 3 |

M 2 - Au cours des années à venir, la diffusion de l'informatique va modifier certains aspects des conditions de vie. Considérez-vous cette évolution comme : (Enumérez)

- | | | |
|--|-------|---|
| 1. Une chose souhaitable | | 1 |
| 2. Une chose peu souhaitable mais inévitable | | 2 |
| 3. Une chose regrettable et dangereuse | | 3 |

B 1 - Etes-vous d'accord avec l'idée suivante : "La famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu" ?

- | | | |
|--------------|-------|---|
| 1. Oui | | 1 |
| 2. Non | | 2 |

B 2 - Parmi ces opinions, quelle est celle qui se rapproche le plus de la vôtre ?
Le mariage est : (Enumérez)

- | | |
|--|---|
| 1. Une union indissoluble | 1 |
| 2. Une union qui peut être dissoute dans des cas très graves | 2 |
| 3. Une union qui peut être dissoute par simple accord des deux parties ... | 3 |
| 4. N.S.P. | 4 |

B 3 - Pensez-vous que dans les travaux du ménage et les soins des enfants ?
(Enumérez)

- | | |
|---|---|
| 1. Toutes les tâches incombent à la femme | 1 |
| 2. Certaines tâches incombent plutôt à la femme | 2 |
| 3. Toutes les tâches doivent indifféremment être accomplies par l'homme et par la femme | 3 |
| 4. N S.P. | 4 |

M 6 - Je vais vous citer des affirmations. En fonction de votre situation et de vos propres sentiments, pouvez-vous nous dire si vous êtes "Tout à fait d'accord", "Assez d'accord", "Peu d'accord" ou "Pas du tout d'accord" avec chacune d'elle.
(Citez un & un)

- La plupart des gens sont capables de faire un effort pour venir en aide à quelqu'un
- Je pense que je fais partie d'une sorte de communauté locale dont les liens sont resserrés
- Aujourd'hui, une personne doit vivre au jour le jour sans s'occuper du lendemain
- La façon dont on gagne sa vie est plus importante que ce que l'on gagne
- De nos jours, les gens comme moi se sentent souvent seuls et coupés des autres
- De nos jours, les gens sont beaucoup plus amicaux et serviables qu'autrefois

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Peu d'accord	Pas du tout d'accord
La plupart des gens sont capables de faire un effort pour venir en aide à quelqu'un	1	2	3	4
Je pense que je fais partie d'une sorte de communauté locale dont les liens sont resserrés	1	2	3	4
Aujourd'hui, une personne doit vivre au jour le jour sans s'occuper du lendemain	1	2	3	4
La façon dont on gagne sa vie est plus importante que ce que l'on gagne	1	2	3	4
De nos jours, les gens comme moi se sentent souvent seuls et coupés des autres	1	2	3	4
De nos jours, les gens sont beaucoup plus amicaux et serviables qu'autrefois	1	2	3	4

LES TENDANCES DE L'OPINION
EN MATIERE PENALE

CHAPITRE 3

Chapitre 3

**LES TENDANCES DE L'OPINION
EN MATIERE PENALE**

Une partie du questionnaire recueillait l'opinion des Français sur les effets de différentes peines. Rappelons que trois peines étaient retenues: l'amende, la prison et le Travail d'Intérêt Général (T.I.G.). Les effets évoqués portaient sur la dissuasion ("empêche le coupable de recommencer"), la réparation du dommage causé à la société ("permet au coupable de payer sa dette à la société") et la réinsertion sociale ("permet au coupable de retrouver une vie sociale normale"). Ce dernier effet n'était pas cité à propos de l'amende. (1)

Comment les opinions émises sur les effets des peines se situent-elles les unes par rapport aux autres et comment leurs associations révèlent-elles des attitudes plus générales? Tel est l'objet de ce chapitre.

Observer l'ensemble de ces opinions montre l'existence d'associations privilégiées de réponses. Certaines associations traduiraient des attitudes générales à l'égard du système pénal (pour ou contre), alors que d'autres décriraient davantage des attitudes à l'égard des peines mentionnées. Comme nous le verrons, l'intérêt suscité par le Travail d'Intérêt Général est très clairement manifesté. D'autres associations encore révéleraient des sensibilités particulières à certains effets: ainsi, la réparation du dommage causé à la société est une notion qui semble avoir retenu l'attention de certains enquêtés.

(1) Les intitulés exacts des questions sur lesquelles porte cette analyse sont présentés à la fin de ce chapitre.

Ces premières observations peuvent être affinées par la mise en évidence de huit groupes représentant des associations privilégiées d'opinions; pour chacun d'entre eux les mêmes réponses sur les effets des peines reviennent le plus fréquemment.

Sont ainsi mis en évidence des groupes (moins du tiers de la population) qui, tout en niant ou en appréciant de façon assez systématique les divers effets, manifestent une attitude générale de contestation plus ou moins forte ou d'approbation à l'égard du système pénal.

Se dégagent aussi des groupes (la majorité de la population) dont les réponses moins empreintes de systématisme révèlent une attitude ou une opinion sur les peines. Le plus important par sa taille se caractérise par le souci d'apporter une réponse adaptée à chaque effet pour chaque peine. Dans d'autres groupes se dégage une préférence pour une peine particulière: le Travail d'Intérêt Général semble ainsi souvent mis en avant (1).

Les deux derniers groupes retenus ont en commun de prêter une attention particulière à la notion de réparation du dommage causé à la société. Si l'un approuve fortement cet effet, l'autre est plus modéré et se montre très soucieux des problèmes de récidive.

Ce chapitre présente, dans une première partie, les principales réactions de l'opinion en matière pénale à partir des associations privilégiées de réponses sur les effets des peines. Cette approche est affinée et complétée dans une seconde partie, par la présentation des huit groupes d'opinions. La description de ces groupes porte sur leurs attitudes sur les effets des peines mais aussi sur d'autres opinions, attitudes et éléments objectifs relevés dans l'enquête.

(1) Deux groupes dont les effectifs sont très réduits ne seront pas évoqués dans cette présentation. L'un (3% de la population) se montre très favorable à l'amende, l'autre (2%) paraît très sensible à l'effet dissuasif de la prison.

I De la description d'attitudes générales...

=====

Une analyse (1) de l'ensemble des opinions recueillies sur les effets des peines fait ressortir des associations privilégiées de réponses. Le graphique 1 en est une illustration.

La contestation des effets des peines

La partie gauche du graphique, en regroupant les avis rejetant fortement ("pas du tout d'accord") les différents effets des peines évoquées, pourrait traduire une forte opposition au système pénal.

Remarquons que les positions les plus extrêmes portent sur le Travail d'intérêt Général pour rejeter les effets que l'on peut en attendre: "pas du tout d'accord" pour la réparation du dommage causé à la société, les possibilités de réinsertion sociale ou la dissuasion. Cette attitude très typée sur le T.I.G. implique-t-elle que les personnes les plus opposées au système pénal repoussent fortement toute tentative d'amélioration de l'éventail des mesures pénales?

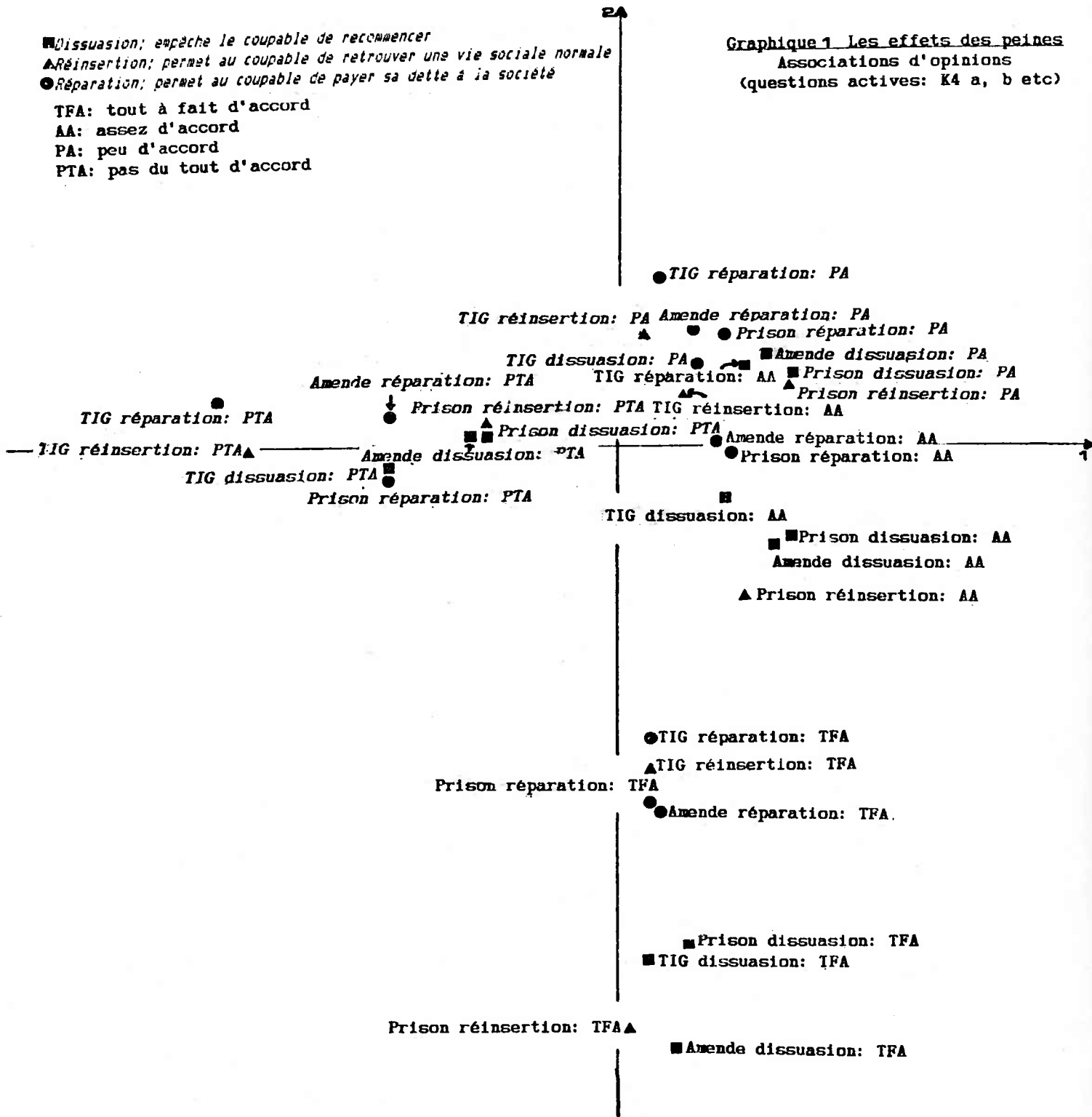
Se manifeste aussi un désaccord très net pour la réparation du dommage causé à la société qu'assureraient l'amende et la prison. Cette attitude, relevée aussi à propos du T.I.G., signifie-t-elle que les personnes opposées au système pénal contestent la notion même de réparation du dommage causé à la société?

Une position moins négative (à gauche, plus au milieu du graphique 1) contesterait l'effet dissuasif de la prison et de l'amende ("pas du tout d'accord" pour dire qu'elles "empêchent le coupable de recommencer"). Récuser l'effet dissuasif des peines est aussi une façon de contester le système pénal.

(1) Il s'agit des résultats d'une analyse des correspondances multiples menée sur les questions relatives aux effets des peines (Cf. annexe en fin de chapitre)

- Dissuasion; empêche le coupable de recommencer
 - ▲ Réinsertion; permet au coupable de retrouver une vie sociale normale
 - Réparation; permet au coupable de payer sa dette à la société
- TFA: tout à fait d'accord
 AA: assez d'accord
 PA: peu d'accord
 PTA: pas du tout d'accord

Graphique 1 Les effets des peines
 Associations d'opinions
 (questions actives: K4 a, b etc)



La connaissance des difficultés de réinsertion sociale des anciens détenus constitue encore un argument contre le système pénal.

Une appréciation des effets des peines

Si toute la partie droite du graphique correspond aux personnes qui ne rejettent pas l'ensemble du système pénal, tout en pouvant lui être partiellement hostiles, le bas du graphique traduit les positions les plus favorables aux effets des différentes peines.

Les personnes les plus favorables au système pénal (tout en bas du graphique 1) mettent plus fréquemment l'accent sur l'effet dissuasif des peines: "tout à fait d'accord" avec l'assertion "empêche le coupable de recommencer" pour les trois peines.

La dissuasion serait donc un argument important pour les partisans du système pénal.

L'intérêt accordé par ces personnes aux peines les inciterait-il même à nier certains problèmes tels que celui posé par les difficultés de réinsertion sociale des anciens détenus? La position de l'appréciation "tout à fait d'accord" pour dire que la prison "permet au coupable de retrouver une vie sociale normale après sa libération" (en bas du graphique) pourrait en attester. On ne peut exclure ici un effet additionnel d'acquiescement systématique.

Parmi les réponses encore très favorables au système pénal (un peu plus haut sur le graphique 1) l'une consiste à insister sur la notion de réparation du dommage causé à la société: "tout à fait d'accord" pour affirmer que l'amende ou la prison ou le Travail d'Intérêt Général "permet au coupable de payer sa dette à la société".

De même les possibilités de réinsertion ouvertes par le Travail d'Intérêt Général constituent aussi un effet très apprécié ("tout à fait d'accord").

L'expression d'une certaine modération pour juger des effets des peines

La majeure partie de la population adopte une attitude plus modérée et plus réfléchie en tentant de fournir une réponse bien adaptée à l'effet et à la peine. Cette attitude massive se traduit par un regroupement des réponses vers le centre du graphique.

Les associations privilégiées de réponses sont donc plus difficiles à cerner. On constate cependant des regroupements sur les effets: par exemple, les appréciations "assez d'accord" pour l'effet dissuasif des trois peines, ou encore celles "peu d'accord" pour la notion de réparation du dommage causé à la société pour les trois peines.

Cependant des effets relatifs à certaines peines échappent à ces regroupements; par exemple, l'appréciation "assez d'accord" pour dire que la prison "permet au coupable de retrouver une vie sociale normale après sa libération" se trouve sur le graphique proche de "assez d'accord" pour les effets dissuasifs de l'amende et de la prison.

La variété des attitudes adoptées par cette grande partie de la population s'illustre difficilement par cette simple représentation graphique.

Nous proposons donc d'affiner et de compléter la présentation des tendances de l'opinion en matière pénale, par une répartition de la population selon les plus importantes associations d'opinions.

II ... à la définition de huit groupes d'opinions

=====

Pour disposer d'une description fine et relativement homogène des opinions émises sur les effets des différentes peines, il a fallu constituer huit groupes d'opinions. Certains points communs permettent de les regrouper pour faciliter la lecture.

Sont ainsi présentés:

* Trois groupes offrent des réponses empreintes d'un certain systématisme. Le premier en répondant souvent "pas du tout d'accord" aux différents effets pour chaque peine évoquée paraît contester le système pénal en général. Le second caractérisé par des réponses "peu d'accord" semble avoir une position relativement similaire, mais modérée. A l'opposé, le troisième avec la forte proportion des "assez d'accord" sur tous les effets des peines peut être considéré comme favorable aux peines, mais il le fait avec modération.

* Les trois groupes suivants, parce que les réponses sont plus variées révèlent des attitudes plus typées sur chaque peine. Le premier d'entre eux, le plus important en taille, est relativement complexe: ses réponses sont modérées ("assez d'accord" ou "peu d'accord") pour être plutôt "contre" la prison et l'amende et plutôt "pour" le Travail d'Intérêt Général. Le groupe suivant est beaucoup plus nettement hostile à la prison et à l'amende ("pas du tout d'accord" sur les différents effets de ces deux peines) et assez favorable au T.I.G. ("assez d'accord" sur les trois effets) alors que le dernier est très favorable au T.I.G. ("tout à fait d'accord") sans paraître s'intéresser aux deux autres peines.

* Les deux derniers groupes se caractérisent pas la fréquence de leurs réponses à propos de la réparation du dommage causé à la société: dans l'un, les personnes sont "assez d'accord" sur cet effet pour les trois peines tandis que dans l'autre c'est une vive approbation qui est manifestée ("tout à fait d'accord").

Explicitons davantage ces différents groupes dont seuls les traits les plus marquants viennent d'être présentés.

*** Des réponses systématiques**

Les réponses plutôt systématiques émanent aussi bien de personnes qui contestent que de celles qui approuvent. Ces attitudes révéleraient davantage un jugement global sur l'ensemble du système pénal que des

appréciations particulières portées sur l'effet de chaque peine. Remarquons qu'un groupe fortement contestataire se manifeste alors qu'on n'observe pas de groupe fortement approbateur.

Groupe 1 Une forte contestation

(13% de la population)

Ce premier groupe se caractérise par la proportion des personnes qui répondent "pas du tout d'accord" à propos de chacun des effets évoqués. Comparées aux pourcentages obtenus pour l'ensemble de la population ces proportions sont très fortes, comme on peut le constater dans le relevé suivant. On indique d'abord le pourcentage de personnes concernées par cette réponse dans le groupe étudié, puis celui relatif à cette réponse dans l'ensemble de la population.

Ne sont "pas du tout d'accord" avec les assertions suivantes:

Le Travail d'Intérêt Général:

- permet au coupable de payer sa dette à la société (84% au lieu de 13%)
- lui permet de retrouver une vie sociale normale (70% au lieu de 13%)
- l'empêche de recommencer (89% au lieu de 33%)

L'amende:

- permet au coupable de payer sa dette à la société (66% au lieu de 27%)
- l'empêche de recommencer (84% au lieu de 50%)

La prison:

- permet au coupable de payer sa dette à la société (78% au lieu de 31%)
- lui permet de retrouver une vie sociale normale à la sortie (85% au lieu de 56%)
- l'empêche de recommencer (82% au lieu de 56%)

On note une hostilité particulièrement vive au Travail d'Intérêt Général par la forte négation de tous ses effets.

Curieusement peut-être, les personnes de ce groupe sont moins nombreuses que dans l'ensemble de la population à avoir entendu parler du Travail d'Intérêt Général: 52% répondent "non" dans le groupe alors que 37% de la population font cette réponse.

D'autres positions négatives sur la justice

Ces personnes estiment plus souvent que la justice fonctionne "très mal" (31% dans le groupe et 22% dans l'ensemble) et pensent qu'il n'est pas facile d'obtenir des renseignements auprès des tribunaux ("pas d'accord" 54% par rapport à 44%).

Pour les mesures éducatives à l'égard des mineurs délinquants, ces personnes ont plus tendance à rejeter le placement en famille d'accueil ("à éviter" 26% contre 15%), qui constitue par rapport à des mesures telles que le placement en foyer une solution relativement moins dure.

L'expression d'une forte inquiétude

Cette forte contestation correspond à des personnes dont les jugements sont extrêmes; elles n'étaient "pas du tout d'accord" sur les effets des différentes peines, elles sont "beaucoup inquiètes" de l'éventualité des différents risques qui leur sont évoqués (accident de la route, agression dans la rue, guerre, maladie grave). Parallèlement, elles déclarent percevoir fortement l'insécurité: la sécurité individuelle face aux agressions, le vandalisme et le cambriolage sont de "graves problèmes" dans leur voisinage.

Leur pessimisme se manifeste aussi à propos de leurs anticipations sur les conditions de vie dans les cinq ans à venir ("se détériorer beaucoup").

Davantage favorables à des changements radicaux pour transformer profondément la société française, ces personnes semblent assez mal à l'aise dans leur environnement social: elles nient l'existence de l'altruisme et l'amélioration des relations humaines.

Des jeunes, des ruraux

Divers aspects montrent qu'il s'agit plutôt d'une population provinciale souvent âgée de moins de 40 ans; la tranche d'âge 21-34 ans est caractéristique avec la présence de femmes âgées de 20 à 29 ans et de très faiblement diplômés âgés de 18 à 34 ans.

Logeant plus souvent en pavillons, ces personnes résident plutôt dans des villages ou des agglomérations de moins de 2 000 habitants. Cette attitude serait un peu plus spécifique du nord de la France.

Ce premier groupe aux jugements excessifs, rejette l'ensemble des effets des peines sans paraître vouloir s'arrêter sur leur signification. Ce comportement pourrait tenir au rejet des peines elles-mêmes de la part d'une population assez opposée au système judiciaire.

Groupe 2 Une contestation modérée

(9% de l'ensemble de la population)

Ce groupe se définit par une hostilité relativement plus modérée à l'égard des effets des différentes peines, puisque davantage de personnes répondent "peu d'accord":

Sont "peu d'accord" avec les assertions suivantes:

Le Travail d'Intérêt Général:

- permet au coupable de payer sa dette à la société (90% au lieu de 13%)
- lui permet de retrouver une vie sociale normale (73% au lieu de 17%)
- l'empêche de recommencer (53% au lieu de 34%)

L'amende:

- permet au coupable de payer sa dette à la société (53% au lieu de 24%)
- l'empêche de recommencer (48% au lieu de 30%)

La prison:

- permet au coupable de payer sa dette à la société (60% au lieu de 24%)
- lui permet de retrouver une vie sociale normale à la sortie (52% au lieu de 34%)
- l'empêche de recommencer (41% au lieu de 31%)

Ces opposants modérés au système pénal n'émettent pas d'opinions qui les différencient vraiment du reste de la population sur les autres questions concernant la justice.

Caractériser ce groupe s'avère difficile: il s'agit plutôt d'individus moyens, de citoyens résidant fréquemment dans des immeubles autres que des HLM. Les habitants du sud ouest de la France seraient un peu plus nombreux.

Groupe 3 Une approbation modérée

(7% de la population)

Contrairement aux deux groupes précédents, celui-ci marque son approbation par une adhésion modérée ("assez d'accord") à toutes les assertions sur les effets des peines. Cependant, ses positions à l'égard de la prison et son appréciation de l'effet dissuasif de l'amende constituent des éléments décisifs de la constitution de ce groupe.

Sont "assez d'accord" avec les assertions suivantes:

La prison:

- empêche le coupable de recommencer (79% au lieu de 10%)
- lui permet de payer sa dette à la société (84% au lieu de 34%)
- lui permet de retrouver une vie sociale normale à la sortie (47% au lieu de 9%)

L'amende:

- empêche le coupable de recommencer (55% au lieu de 16%)
- lui permet de payer sa dette à la société (74% au lieu de 37%)

Le Travail d'Intérêt Général:

- permet au coupable de payer sa dette à la société (82% au lieu de 50%)
- l'empêche de recommencer (58% au lieu de 27%)
- lui permet de retrouver une vie sociale normale (78% au lieu de 55%)

Plutôt approbateurs, ces individus sont plus nombreux à n'avoir pas entendu parler du Travail d'Intérêt Général: 49% répondent "non" alors que c'est le cas pour 37% de l'ensemble.

A propos des mesures éducatives à prendre à l'encontre des jeunes délinquants, le placement en foyer est une mesure plus souvent appréciée ("à recommander" 54% au lieu de 42%).

Modération et inquiétude différenciée suivant les risques

Ces modérés se disent plus souvent "assez inquiets" de l'éventualité du chômage, d'un accident de la route, d'une agression dans la rue et "un peu inquiets" de celle de guerre ou de maladie grave. Mais la perception de l'insécurité dans le voisinage ne paraît en aucune façon les caractériser.

Plutôt satisfaites de leur cadre de vie, ces personnes semblent faire davantage confiance à leur environnement social: "assez d'accord"

pour croire à l'existence de l'altruisme et à une amélioration des relations humaines.

Peu d'éléments socio-démographiques caractéristiques sont à noter: il s'agit cependant davantage de personnes habitant la banlieue ou la périphérie des villes.

*** Des attitudes sur les peines**

Les trois groupes qui vont être présentés maintenant se définissent par la variété et la modération des réponses qu'ils ont apportés à propos des effets des peines. Le premier d'entre eux, le plus important par sa taille, correspond aux associations les plus complexes d'opinions qui pourraient révéler un effort de réflexion. Le suivant réproouve nettement la prison et l'amende, mais apprécie davantage le Travail d'Intérêt Général. Le dernier se montre très favorable au T.I.G.

Groupe 4 Une réflexion sur les effets des peines

(21% de la population)

Malgré la complexité des associations de réponses qui contribuent à la formation de ce groupe, discernons une tendance forte: elle s'exprime par des positions de désaccord ("peu d'accord") qui portent principalement sur les trois effets de la prison et sur l'effet dissuasif de l'amende et des positions d'accord ("assez d'accord") qui portent principalement sur le Travail d'Intérêt Général pour en reconnaître le rôle eu égard à la réparation du dommage et aux possibilités de réinsertion sociale.

Les positions les plus caractéristiques du groupe:

Sont "peu d'accord" avec les assertions suivantes:

La prison:

- empêche le coupable de recommencer (75% au lieu de 31%)
- lui permet de retrouver une vie sociale normale à la sortie (72% au lieu de 34%)
- lui permet de payer sa dette à la société (48% au lieu de 24%)

L'amende;

-empêche le coupable de recommencer (63% au lieu de 30%)

Sont "assez d'accord" avec les assertions suivantes:

Le Travail d'Intérêt Général;

-permet au coupable de payer sa dette à la société (84% au lieu de 50%)

-lui permet de retrouver une vie sociale normale (87% au lieu de 55%)

Mais d'autres opinions sont émises dans le groupe:

Sont "peu d'accord" avec les assertions suivantes:

Le Travail d'Intérêt Général;

-empêche le coupable de recommencer (55% au lieu de 34%)

L'amende;

-permet au coupable de payer sa dette à la société (39% au lieu de 24%)

Sont "assez d'accord" avec les assertions suivantes:

Le Travail d'Intérêt Général

-empêche le coupable de recommencer (40% au lieu de 27%)

L'amende;

-permet au coupable de payer sa dette à la société (49% au lieu de 37%)

-l'empêche de recommencer (22% au lieu de 16%)

La prison;

-permet au coupable de payer sa dette à la société (44% au lieu de 34%)

Pour résumer les attitudes de ce groupe, nous pouvons dire que ces personnes sont:

- plutôt "contre" les trois effets de la prison, mais certaines lui reconnaissent une valeur de réparation du dommage causé à la société.

- plutôt "d'accord" avec les trois effets du Travail d'Intérêt Général, mais certaines en contestent l'effet dissuasif;

- plutôt "contre" les deux effets de l'amende, bien que certaines les reconnaissent.

Peu d'engagement sur les autres questions du thème justice.

Si ce groupe se particularise nettement par ses opinions en matière pénale, il paraît davantage en retrait sur les autres questions concernant la justice.

Aucun jugement n'est émis sur le fonctionnement de la Justice ("ne sait pas" 10% au lieu de 7%). Davantage de personnes que dans l'ensemble de la population n'ont pas eu de contact personnel avec l'institution judiciaire (84% répondent "non" alors que c'est le cas pour 78% de la population). A propos de l'éventualité d'une action en justice, leur tendance est d'adhérer aux affirmations courantes: "il vaut mieux s'arranger à l'amiable" (80% au lieu de 72%), "c'est trop long" (84% au lieu de 79%), "il est facile d'obtenir des renseignements dans les tribunaux" (35% au lieu de 30%) et "une action en justice coûte toujours très cher" (80% au lieu de 75%).

Vis-à-vis des jeunes délinquants de moins de 18 ans, la tendance privilégie les mesures éducatives par rapport à la prison ("assez d'accord" 37% au lieu de 30%); en cela ce groupe 4 suit la recommandation légale, mais toujours avec modération.

Un optimisme relatif

Les personnes de ce groupe manifestent peu d'inquiétude ("un peu inquiet") à propos des risques de chômage, de guerre et de l'insécurité dans le voisinage (seul le vandalisme "pose un problème").

De plus, l'évolution des niveaux de vie est jugée plutôt favorablement ("un peu mieux"). L'opinion qu'elles portent sur leurs contemporains est assez bonne.

Plutôt des provinciaux de plus de 40 ans.

Ce groupe modéré et réfléchi qui représente une tendance largement répandue dans l'opinion publique correspond à une population relativement hétérogène du point de vue socio-démographique. Le caractérise cependant la présence de provinciaux de plus de 40 ans, celle de personnes de plus de 65 ans (notamment de femmes) et celle de veuf(ve)s.

**Groupe 5 "Contre" la prison et l'amende,
plutôt "pour" le T.I.G.**

(16% de la population)

Ce groupe se révèle profondément hostile à la prison et à l'amende dont il conteste fortement les divers effets, mais s'exprime plus favorablement à l'égard du Travail d'Intérêt Général dont il approuve avec modération ("assez d'accord") les différents effets:

Ne sont "pas du tout d'accord" avec les assertions suivantes:

La prison:

- permet au coupable de payer sa dette à la société (71% au lieu de 31%)
- lui permet de retrouver une vie sociale normale à la sortie (90% au lieu de 56%)
- l'empêche de recommencer (89% au lieu de 56%)

L'amende:

- permet au coupable de payer sa dette à la société (60% au lieu de 27%)
- l'empêche de recommencer (81% au lieu de 50%)

Sont "assez d'accord" avec les assertions suivantes:

Le Travail d'Intérêt Général:

- permet au coupable de retrouver une vie sociale normale (83% au lieu de 55%)
- lui permet de payer sa dette à la société (72% au lieu de 50%)
- l'empêche de recommencer (41% au lieu de 27%)

Les personnes de ce groupe sont plus nombreuses à avoir entendu parler du Travail d'Intérêt Général (73% répondent "oui" alors que c'est le cas pour 63% de l'ensemble de la population). Mieux connaître le Travail d'Intérêt Général est-ce mieux l'apprécier?

A l'égard de la jeunesse délinquante, ces personnes se montrent plus favorables que l'ensemble de la population aux mesures éducatives (plutôt que la prison): sont "tout à fait d'accord" 72% au lieu de 62% pour la population. Elles sont opposées à la prison avant 16 ans : répondent "non dans tous les cas" 37% au lieu de 31% pour l'ensemble.

Un certain optimisme

"Pas du tout inquiètes" des risques de maladie grave et d'accident de la route, ces personnes disent peu ressentir l'insécurité dans le voisinage: la sécurité individuelle face aux agressions comme le vandalisme ne leur posent "aucun problème" et le cambriolage est considéré comme un "problème peu grave".

Leurs anticipations sur les conditions de vie dans les cinq ans à venir sont aussi moins pessimistes ("se détériorer un peu") que celles qui sont apparues dans le groupe 1 (très hostile à tous les effets des peines) .

C'est une population plutôt jeune.

Les 21-34 ans sont bien représentés dans ce groupe, mais ils ont probablement un niveau d'études supérieur à ceux du groupe 1. On relève aussi la présence d'habitants du centre et de l'est de la France.

Groupe 6 Très favorable au T. I. G. (8% de la population)

Très favorable ("tout à fait d'accord") aux différents effets du Travail d'Intérêt Général ce groupe a surtout conscience, à propos des deux autres peines, des difficultés de réinsertion sociale des anciens détenus.

Sont "tout à fait d'accord" avec les assertions suivantes:

Le Travail d'Intérêt Général:

- permet au coupable de retrouver une vie sociale normale (87% au lieu de 14%)
- lui permet de payer sa dette à la société (88% au lieu de 23%)
- l'empêche de recommencer (43% au lieu de 5%)

Ne sont "pas du tout d'accord" avec l'assertion suivante:

La prison:

- permet au coupable de retrouver une vie sociale normale à la sortie (69% au lieu de 56%),

Des mesures éducatives pour les jeunes délinquants.

La conception moderniste de la justice qui semble prévaloir dans ce groupe, se manifeste aussi à propos des jeunes de moins de 18 ans. Beaucoup de réponses spécifiques à ce groupe sont formulées sur ce sujet. Un large accord ("tout à fait d'accord") prédomine pour l'application de mesures éducatives à l'égard des jeunes délinquants: 82% font cette réponse qui n'est donnée que par 62% dans l'ensemble de la population. L'appel à des bénévoles pour compléter l'intervention éducative des travailleurs sociaux est une idée plus souvent appréciée: 58% au lieu de 49% pour l'ensemble. De même, le placement en foyer est fréquemment considéré comme une mesure "à éviter": 68% en jugent ainsi contre 56% dans l'ensemble de la population.

L'opinion émise sur le fonctionnement de la Justice par ce groupe est plus souvent mauvaise: 31% répondent "très mal" alors que c'est le cas pour 22% de la population.

Cette tendance de l'opinion bien caractérisée sur certains sujets judiciaires est par ailleurs difficile à cerner. Relevons une forte inquiétude ("beaucoup inquiet") motivée par les risques de chômage. La présence de membres des professions intermédiaires (cadres moyens,...) est plus nette que dans d'autres groupes.

*** La réparation du dommage causé à la société**

Dans les groupes précédents ont pu se manifester des sensibilités (positives ou négatives) à certains effets (apparaissant dans l'ordre des effets à propos de chaque peine), mais d'autres facteurs se révélaient plus importants à signaler dans les opinions émises. Par exemple, dans le groupe 1, la notion de réparation du dommage causé à la société était toujours le premier effet nié à propos de chacune des peines: mais, ce qui paraissait alors le plus important à souligner, c'était la contestation portant sur l'ensemble des peines et plus particulièrement sur le Travail d'Intérêt Général dont les trois effets étaient les premiers à être niés.

Dans les deux derniers groupes examinés, l'important porte sur l'intérêt que certains enquêtés ont manifesté pour la notion de réparation du dommage causé à la société. Dans l'opinion émise l'attention accordé à cet effet l'emporte sur la représentation des peines. Le premier de ces deux groupes approuve avec modération cet effet et se montre très sceptique sur l'effet dissuasif tandis que le second est surtout sensible à la réparation du dommage pour approuver fortement.

Groupe 7 Assez sensible à la réparation du dommage

(13% de la population)

Au sujet des différentes peines évoquées, c'est sur cette notion de réparation du dommage causé à la société que les personnes de ce groupe se manifestent le plus pour exprimer leur accord, modéré il est vrai.

Sont "assez d'accord" avec les assertions suivantes:

L'amende;

-permet au coupable de payer sa dette à la société (85% au lieu de 37%)

La prison;

-permet au coupable de payer sa dette à la société (75% au lieu de 34%)

Le Travail d'Intérêt Général;

-permet au coupable de payer sa dette à la société (78% au lieu de 50%)

Mais d'autres positions se révèlent pour les autres effets; surtout, l'effet dissuasif est fortement contesté ("pas du tout d'accord") pour les trois peines

Ne sont "pas du tout d'accord" avec les assertions suivantes;

La prison;

-empêche le coupable de recommencer (83% au lieu de 56%)

Le Travail d'Intérêt Général;

-empêche le coupable de recommencer (57% au lieu de 33%)

L'amende;

-empêche le coupable de recommencer (70% au lieu de 50%)

Sont "peu d'accord" avec l'assertion suivante;

Le Travail d'Intérêt Général;

-permet au coupable de retrouver une vie sociale normale (31% au lieu de 17%)

Sur les autres questions judiciaires, les personnes de ce groupe s'expriment comme l'ensemble de la population.

Cette tendance ne se montre "pas du tout inquiète" du risque de chômage, mais considère plus souvent que le vandalisme pose "un problème grave" de sécurité dans le voisinage.

Du point de vue socio-démographique seule l'appartenance à des agglomérations moyennes (50 000 à 200 000 habitants) est caractéristique de cette attitude.

Groupe 8 Très sensible à la réparation du dommage causé à la société

(8% de la population)

Ce groupe se révèle encore plus sensible ("tout à fait d'accord") que le précédent à la réparation du dommage causé à la société, mais il se manifeste très peu sur les autres effets.

Sont "tout à fait d'accord" avec les assertions suivantes:

L'amende;

-permet au coupable de payer sa dette à la société (66% au lieu de 11%)

La prison;

-permet au coupable de payer sa dette à la société (67% au lieu de 11%)

Le Travail d'Intérêt Général;

-permet au coupable de payer sa dette à la société (73% au lieu de 23%)

Mais aussi:

Sont "assez d'accord" avec l'assertion suivante;

Le Travail d'Intérêt Général;

-permet au coupable de retrouver une vie sociale normale (64% au lieu de 55%)

A l'égard des jeunes délinquants, le placement en foyer leur paraît une mesure éducative "à éviter" (67% au lieu de 56%).

Une forte inquiétude ("beaucoup") émane de ce groupe pour les risques de guerre, d'accident de la route et de chômage.

Cette tendance se caractérise surtout par des critères de localisation spatiale: résidant plutôt dans des HLM, ses partisans habitent plus souvent des agglomérations moyennes (50 000 à 200 000 habitants). Leur niveau d'instruction est plus souvent relativement bas (CEP ou CAP).

ANNEXE TECHNIQUE

=====

L'analyse qui est présentée dans ce chapitre résulte d'une analyse des correspondances multiples effectuée sur les questions relatives à l'appréciation des effets des peines. La partition de la population a été ensuite obtenue par une méthode d'agrégation mixte dérivée de la méthode des "nuées dynamiques" sur les mêmes questions.

Les variables dites "actives" dans ces deux analyses correspondent donc aux questions K4 (dont on trouvera une copie ci-dessous) du questionnaire de printemps 1986 de l'enquête "Aspirations". Les autres questions auxquelles il est fait référence viennent illustrer ces analyses sans prendre part à leur constitution (c'est la raison pour laquelle elles constituent des "variables illustratives"). Elles proviennent de différentes parties du même questionnaire.

K 4 - En fait, il s'agit d'un travail obligatoire non rémunéré au profit de la collectivité, pouvant se substituer à d'autres peines telles que l'amende ou l'emprisonnement. Les différentes peines peuvent avoir pour effet :
(Présentez la liste)

- d'empêcher le coupable de recommencer
- de permettre au coupable de retrouver une vie sociale normale
- de permettre au coupable de payer sa dette à la société

Nous allons reprendre chacune de ces peines, en vous demandant votre avis sur les effets que l'on peut en attendre.

a) Estimez-vous que l'amende ...
(Citez un à un - une réponse par ligne)

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Peu d'accord	Pas du tout d'accord
- empêche le coupable de recommencer	1	2	3	4
- lui permet de payer sa dette à la société	1	2	3	4
b) Estimez-vous que l'emprisonnement ... (Citez un à un - une réponse par ligne)				
- empêche le coupable de recommencer après sa libération	1	2	3	4
- lui permet de retrouver une vie sociale normale après sa libération	1	2	3	4
- lui permet de payer sa dette à la société	1	2	3	4
c) Estimez-vous que le travail d'intérêt général qui doit être effectué sans rémunération ... (Citez un à un - une réponse par ligne)				
- empêche le coupable de recommencer	1	2	3	4
- lui permet de retrouver une vie sociale normale ..	1	2	3	4
- lui permet de payer sa dette à la société	1	2	3	4

L. INTERVENTION DE LA JUSTICE
AUPRES DES JEUNES

CHAPITRE 4

Chapitre 4

L'INTERVENTION DE LA JUSTICE AUPRES DES JEUNES

Que pense la population de l'ensemble des interventions de la justice vis-à-vis de la jeunesse en difficultés (1)?

Les Français sont conscients de la difficulté du choix entre prison et mesures éducatives pour lutter contre la délinquance juvénile; ce sont les questions qui divisent le plus nettement la population. Une tendance modérée et majoritaire privilégie pour ces jeunes une rééducation plutôt qu'une peine. Cependant, se trouve exprimé le souhait que les actes les plus graves soient reconnus et entraînent l'application d'une peine telle que l'emprisonnement. Tout se passe comme si les jeunes, à la suite de toutes sortes de circonstances (enfance malheureuse, mauvais exemples...), pouvaient commettre des erreurs, avec une limite qui ne doit cependant pas être dépassée. Lorsqu'il en est ainsi, la gravité de l'acte l'emporte sur la bienveillance due à l'égard de la jeunesse et de son inexpérience, et les considérations sur l'âge du coupable influencent relativement moins les mesures à prendre.

Cette tendance modérée opte plus souvent pour des solutions assez "modernistes": l'intervention du juge des enfants auprès de l'enfance en danger est "normale même sans l'accord des parents", le placement en famille d'accueil est la mesure éducative la mieux perçue et une action de bénévoles venant compléter l'intervention éducative des travailleurs sociaux serait appréciée.

(1) Par jeunesse en difficultés, il faut entendre non seulement les mineurs délinquants mais aussi tous les jeunes de moins de 18 ans qui peuvent se trouver en danger, mettant en péril leur santé, leur sécurité, leur moralité ou leur éducation.

Ce chapitre présente ces résultats en trois parties:

La première montre quelles mesures la population préfère voir appliquer aux jeunes délinquants.

La deuxième partie porte plus spécifiquement sur deux questions pour apprécier le sentiment des Français sur l'intervention de la société auprès de l'enfance en danger ou délinquante.

La troisième partie présente une répartition de la population en trois groupes selon les attitudes qui ont été manifestées pour toutes les interventions vis-à-vis des jeunes en difficultés.

*
* *

I. Les préférences à l'égard des jeunes délinquants

=====

A propos de la délinquance juvénile, les Français ont saisi l'importance du débat entre la prison et les mesures éducatives. Cette question est celle qui contribue le plus à la formation de groupes d'opinions sur ce sujet. Le choix des mesures éducatives à appliquer aux jeunes délinquants en dépend.

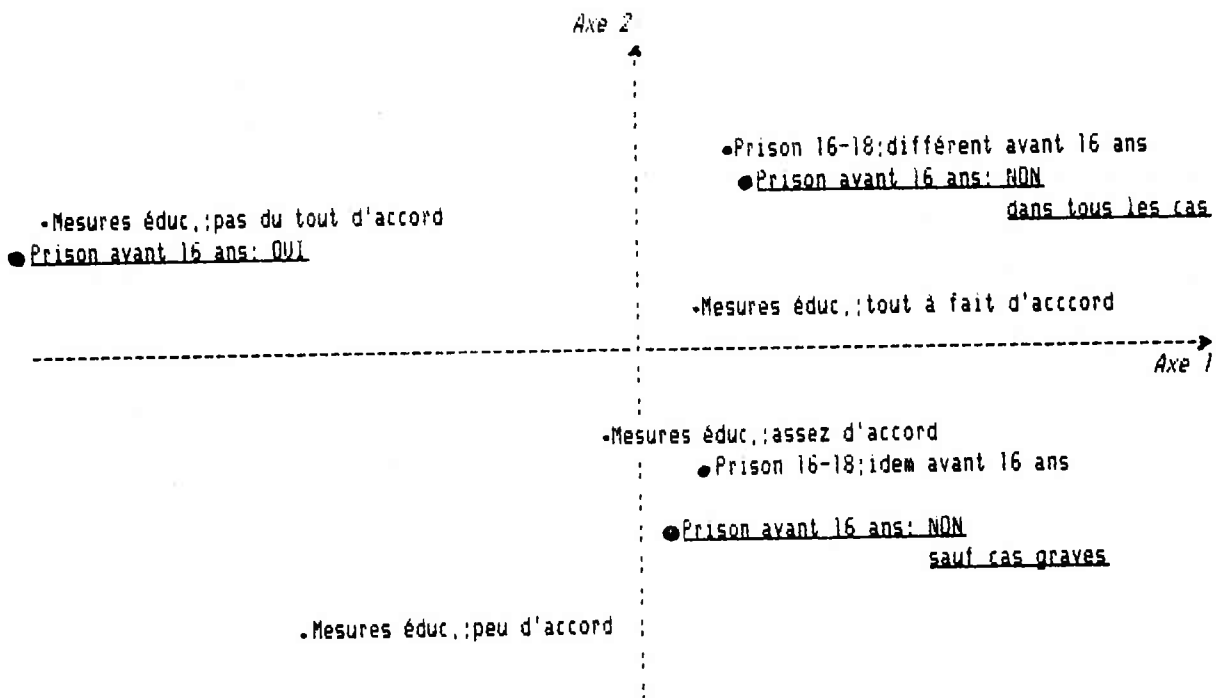
** Prison ou mesures éducatives au cœur du débat*

La question "vous paraît-il normal que l'on puisse mettre un mineur de moins de 16 ans en prison" partage très nettement la population en deux: ceux qui sont "pour" (à gauche sur le graphique 1 (1)) et ceux qui sont "contre" (à droite sur ce même graphique) faisant apparaître un premier facteur discriminant (axe 1).

(1) Les graphiques 1 et 2 résultent d'une analyse des correspondances multiples menée sur l'ensemble des questions relatives aux interventions judiciaires auprès des jeunes; les intitulés exacts de ces questions sont présentés à la fin de ce chapitre.

Mais au sein du groupe des personnes hostiles à un tel emprisonnement, se dégage une forte opposition entre ceux qui sont "contre dans tous les cas" (en haut à droite sur le graphique 1) et ceux qui admettent des exceptions à cette position de principe "non, sauf pour les actes les plus graves (hold-up, meurtre...)" (en bas à droite). Un deuxième facteur discriminant est ainsi obtenu (axe 2 du graphique 1).

Graphique 1 La prison avant 16 ans, une question "discriminante"



Demander à tous les adversaires de la prison avant 16 ans de préciser leur opinion à l'égard des 16-18 ans ("maintenez vous cette position pour les 16-18 ans?") permet de mieux saisir leur attitude. Les personnes qui répondaient "non, sauf pour les actes les plus graves" avant 16 ans n'ont pas beaucoup de motifs de modifier leur opinion à propos des 16-18 ans. Par contre, celles qui étaient plus "clémentes" ("non dans tous les cas") pour les moins de 16 ans changent totalement d'avis pour les 16-18 ans. Ces personnes qui jugent différemment le cas des moins de 16 ans de celui des 16-18 ans, ont une opinion conforme à celle du législateur qui déconseille la prison avant 16 ans. La

cohérence de ces opinions s'illustre sur le graphique 1 par la proximité des points: d'une part le "non, dans tous les cas" et la "prison 16 à 18 ans différent prison avant 16 ans" et d'autre part le "non, sauf cas graves" et la "prison 16 à 18 ans idem prison avant 16 ans".

Les réponses données à propos de la préférence pour les mesures éducatives ("...la loi recommande de prononcer des mesures éducatives plutôt qu'une peine. Etes-vous d'accord avec cette recommandation?") sont très cohérentes avec les opinions précédentes.

Les partisans de la prison avant 16 ans ne sont "pas du tout d'accord" avec cette recommandation légale, alors que tous les adversaires de la prison avant 16 ans s'y montrent favorables à des degrés divers: la réponse "non dans tous les cas" pour la prison s'associe le plus souvent à "tout à fait d'accord" pour les mesures éducatives tandis que la réponse "non sauf pour les actes les plus graves" pour la prison s'associe plutôt à "assez d'accord" pour les mesures éducatives.

Les trois pôles de l'opinion qui sont ainsi dégagés correspondent à des attitudes que l'on retrouve pour les effets des peines (chapitre 3).

Ainsi, les partisans de la prison avant 16 ans paraissent plus convaincus que les autres que "la prison empêche le coupable de recommencer"; ils nient plus souvent les difficultés de réinsertion sociale des anciens détenus et contestent fortement les effets du Travail d'Intérêt Général, en particulier celui "d'éviter la récidive".

En revanche, les adversaires de l'emprisonnement des moins de 16 ans sont plus favorables au Travail d'Intérêt Général, estimant qu'il permet au condamné "de retrouver une vie sociale normale" et "de payer sa dette envers la société".

Ces pôles correspondent aussi aux appréciations portées sur le fonctionnement de la justice. La très grande fermeté vis-à-vis des délinquants de moins de 16 ans est plus souvent associée à l'opinion selon laquelle la justice fonctionne "très mal", alors que pour les positions plus "clémentes" (les deux types de réponses "non"), la réponse "assez bien" est davantage relevée.

L'association bien souvent mise en avant entre la demande répressive et le sentiment d'insécurité se manifeste dans cette analyse. C'est dans une formulation différente que cette relation est apparue. Les personnes les plus opposées à l'emprisonnement des moins de 16 ans ("non dans tous les cas") ne semblent pas sensibles aux problèmes de sécurité dans leur voisinage: le cambriolage, la sécurité individuelle face aux agressions et le vandalisme ne "posent pas de problème" ou constituent "un problème peu grave". L'évocation du risque d'agression dans la rue ne provoque pas non plus de sentiment d'inquiétude très vif.

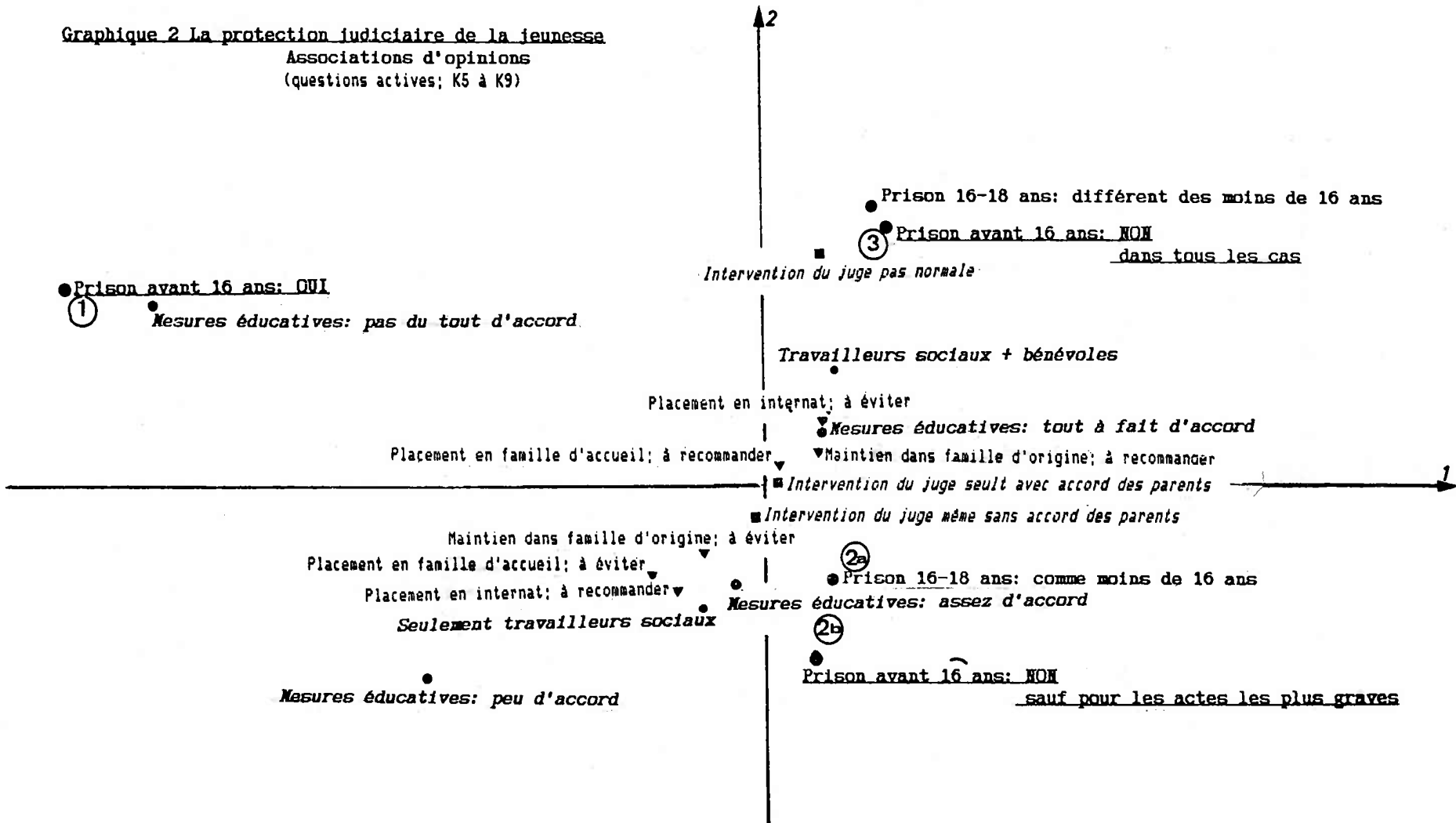
L'influence du sexe, de l'âge et du diplôme

Etre une femme ou un homme, être plus ou moins avancé en âge, avoir un diplôme plus ou moins élevé, influencent les réponses à ces questions. Ainsi, les hommes sont un peu plus souvent partisans de la prison avant 16 ans que les femmes: plutôt des hommes très jeunes (avant 20 ans), et surtout des hommes de plus de 65 ans. En fait, c'est l'ensemble des personnes de plus de 65 ans (les femmes âgées alors plus que les hommes du même âge) qui se prononcent plus souvent pour la prison avant 16 ans. Beaucoup de retraités se trouvent ainsi concernés.

Il en est de même des personnes peu instruites (aucun diplôme; il est vrai que davantage de personnes âgées sont moins diplômés que les jeunes), alors que les diplômés de l'enseignement supérieur sont les plus hostiles à la prison avant 16 ans ("dans tous les cas"). Ces attitudes pourraient s'expliquer par une expérience différente de la vie: les moins diplômés ont bien souvent commencé à travailler de bonne heure et ont ainsi acquis plus précocement leur indépendance mais aussi un sentiment de responsabilité. Les diplômés bénéficient plus souvent d'une image de tolérance et d'indulgence qui peut s'expliquer par une entrée plus tardive dans les difficultés de la vie mais aussi par leurs acquis culturels.

La localisation géographique se conjugue à ces critères; le Nord de la France s'avère plus favorable à la prison avant 16 ans, alors que la région parisienne y est plus hostile. Les jeunes parisiens de moins de 40 ans (parmi lesquels on trouve beaucoup de diplômés de l'enseignement

Graphique 2 La protection judiciaire de la jeunesse
 Associations d'opinions
 (questions actives; K5 à K9)



supérieur) regroupent les personnes les plus opposées à l'emprisonnement des mineurs de moins de 16 ans.

*** Quelles mesures éducatives pour les jeunes délinquants ?**

Les préférences de la population étaient relevées sur trois mesures (le placement en internat, le placement en famille d'accueil et le maintien dans le milieu familial d'origine avec une intervention éducative) pour lesquelles il fallait choisir entre "à éviter" et "à recommander".

Les réponses à ces questions sont surtout intéressantes pour les personnes favorables aux mesures éducatives et hostiles à des degrés divers à la prison. Les associations d'opinions sont illustrées sur le graphique 2 (plus complet que le graphique 1) par la proximité des points représentant les diverses appréciations.

Les partisans de la prison avant 16 ans pour "les actes les plus graves" s'avèrent plutôt favorables à des mesures telles que le placement en foyer, recommandant moins souvent le placement en famille d'accueil, ou le maintien dans le milieu familial d'origine. Pour exécuter une mesure éducative, ils se prononcent aussi plus souvent pour une intervention uniquement confiée à des travailleurs sociaux.

Il se dégage de l'ensemble de ces réponses une attitude très favorable aux interventions judiciaires auprès de la jeunesse délinquante: éducateurs, foyer, prison. Ces personnes estiment-elles qu'une "pression extérieure et autoritaire" est nécessaire pour sortir ces jeunes de la voie dans laquelle ils sont engagés? Pensent-elles que la Justice détient les meilleurs moyens pour ce faire? Ou jugent-elles plus simplement qu'il faut appliquer à ces mineurs de moins de 16 ans un traitement analogue à celui mis en oeuvre pour les adultes, avec cependant quelques atténuations compte tenu de leur jeune âge?

L'attitude des adversaires de la prison avant 16 ans "dans tous les cas" s'inscrit dans une logique toute différente. Pour eux

l'intervention de la Justice doit se faire la plus discrète possible: pas de prison, pas de foyer mais plutôt un placement en famille ou mieux, un maintien dans le milieu familial d'origine avec une intervention éducative. Et à propos d'une intervention éducative, ils expriment une nette préférence pour que soient complétés les efforts des travailleurs sociaux par ceux de bénévoles de quartier.

Se révèle ici un certain refus des interventions judiciaires. Chaque réponse traduit ce choix: non à la prison, non au placement en foyer, non à l'intervention des seuls éducateurs. Faut-il en déduire que ces personnes se méfient du système judiciaire? S'agirait-il alors de contester le principe même d'une autorité judiciaire ou seulement son fonctionnement dans la pratique (dans le même ordre d'idée, conteste-t-on davantage la prison dans son principe ou l'aspect "prison: école du crime"?)? Si l'enquête n'apporte pas d'éléments sur le premier terme de l'interrogation, il est cependant certain que peu de jugements positifs sont portés ici sur le fonctionnement de la Justice.

Mais ces positions ne traduisent-elles pas d'autres conceptions? A savoir, la répression, ... la rééducation ne constituent en aucune manière un remède à la délinquance juvénile. De plus, la jeunesse de ces délinquants nécessite des solutions qui leur soient particulièrement adaptées: prendre à leur égard des mesures trop répressives serait plus nocif que bénéfique; un détachement trop brutal de leur milieu d'origine et de leur environnement habituel pourrait provoquer une rupture néfaste.

II. L'intervention de la société

=====

Deux questions s'insèrent assez difficilement dans la présentation précédente (1) et justifient par l'intérêt qu'elles présentent un examen spécifique. Ces questions se rapportent à l'intervention de la société.

(1) Leurs réponses sont cependant portées sur le graphique 2 qui présentent l'ensemble des questions relatives aux interventions de la justice auprès de la jeunesse

La première le fait dans une conception traditionnelle qui est celle de l'intervention de la société, représentée par le juge, auprès de l'enfance en danger ("trouvez-vous normal que le juge des enfants intervienne à l'égard des mineurs en danger?"). L'autre est plus novatrice puisque l'intervention de la société repose alors sur l'appel à des bénévoles de quartier pour compléter les actions des travailleurs sociaux (voir la question K 9 à la fin du chapitre).

*** L'intervention du juge des enfants à l'égard des mineurs en danger**

La question est intéressante: elle fournit une évaluation de la limite de l'immixtion de la Justice, de la Société dans les relations parents-enfants, alors même que la société n'a pas encore été concernée par un dommage. Du point de vue de la société deux aspects peuvent d'ailleurs être évoqués. D'une part, il s'agit de la défense d'un enfant en danger (dans son intégrité physique ou morale, mais aussi de son propre avenir compte tenu de la malléabilité du jeune âge); d'autre part, c'est une action préventive de la société envers un prédélinquant. Il est certain que ce domaine a évolué.

Par ailleurs, si les personnes trouvent anormale cette intervention du juge, sur quel point précis porte la contestation? Est-ce l'immixtion de la Société dans les relations parents-enfants, ou bien est-ce le fait que cette intervention soit confiée à la justice qui paraît anormale?

Voyons plutôt quelles sont les réponses, et qui porte(1) ces appréciations sur l'intervention du juge des enfants.

(1) Comment différencier la population selon les réponses fournies à une telle question? On attribue à chaque réponse les caractères (critères socio-démographiques, autres attitudes...) les plus significatifs de cette réponse; mais, toute personne qui a fourni cette réponse n'a pas forcément tous les caractères évoqués. Elle a simplement plus de chance de les avoir.

1. Oui à une intervention du juge même sans l'accord des parents

64% des Français font cette réponse, qui est plus fréquente chez les citadins, résidant plutôt dans des agglomérations importantes (au moins 100 000 habitants), les célibataires, les jeunes (avant 34 ans), les personnes n'ayant pas (eu) d'enfant et d'un bon niveau d'instruction (bacheliers et diplômés de l'enseignement supérieur). Cette réponse émane aussi plus souvent de locataires et d'habitants de HLM, mais aussi de détenteurs de revenus plutôt élevés (au moins 10 000 f./mois).

Cette acceptation de l'intervention du juge s'observe davantage chez les personnes ouvertes sur leur environnement social ("la famille n'est pas le seul lieu où l'on se sente bien et détendu", "les gens comme moi ne se sentent pas souvent seuls et coupés des autres",...), même si elles font part d'une certaine réserve à l'égard de leurs contemporains ("de nos jours, les gens ne sont pas plus amicaux ni plus serviables qu'autrefois"). Ces personnes paraissent plutôt bien informées: connaissance des aides aux travaux d'économies d'énergie, du T.I.G., et de certains aspects méconnus de la justice tels que la complexité du langage, ou son coût.

Ces partisans de l'intervention judiciaire sans l'autorisation des parents prônent, par ailleurs, davantage le placement en famille d'accueil pour rejeter le maintien dans le milieu familial d'origine.

2. Oui à une intervention du juge mais uniquement avec l'accord des parents

Cette réponse faite par 29% de la population correspond à une population plus âgée (au moins 40 ans), résidant plutôt en province (et plus particulièrement en milieu rural), dans un pavillon, mais aussi à des ménagères sans profession. Le mariage, la présence d'enfants, un faible niveau d'études (aucun diplôme), des revenus faibles (6 000 à 10 000 f./mois) caractérisent aussi cette opinion.

famille (seul lieu où l'on se sent bien et détendu, le mariage est une union indissoluble). Elles se sentent plus souvent bien dans leur environnement social: fort sentiment d'appartenance à une communauté, "les gens sont plus amicaux et plus serviables qu'autrefois". Cependant, elles paraissent assez mal informées: ignorance du T.I.G., des aides pour les travaux d'économies d'énergie, des compétences en matière d'information alimentaire,... Ce défaut d'information pourrait aussi être révélé par les réponses sur les effets qu'elles attribuent aux différentes peines: "l'amende empêche le coupable de recommencer", "la prison permet de retrouver une vie sociale normale",...

Précisons que les personnes qui font cette réponse manifestent, par ailleurs, une forte inquiétude à propos des risques d'agression dans la rue (mais pas de problème de vandalisme dans le voisinage), de guerre et d'accident de la route.

L'attachement au rôle de la famille manifesté dans cette réponse se confirme au sujet des mesures éducatives à appliquer aux jeunes délinquants: sont recommandés le "maintien dans le milieu familial d'origine avec une intervention éducative" et le "placement en internat, foyer" (donc deux propositions relativement opposées dans l'analyse précédente) pour rejeter "le placement en famille d'accueil".

3. Non, une intervention du juge n'est pas normale

Seulement 6% de la population fait cette réponse. Comme on se l'est déjà demandé, il aurait été intéressant de savoir si cette hostilité s'exerce à l'encontre de la Société qui n'a pas à intervenir dans ce genre de problème ou à l'encontre de la Justice qui n'est pas l'interlocuteur le plus adéquat dans ces affaires. Précisons que fournissent plus souvent cette réponse des personnes opposées à l'emprisonnement des moins de 16 ans "dans tous les cas".

*** Le bénévolat doit-il compléter
l'intervention des professionnels?**

Le problème est de savoir si, lorsqu'un mineur délinquant ou en danger fait l'objet d'une mesure éducative, l'intervention doit être confiée aux seuls travailleurs sociaux ou si elle doit être complétée par des bénévoles de quartier. Il s'agit donc de savoir si la "rééducation" doit rester un domaine réservé aux seuls professionnels ou si l'on reconnaît l'apport de la "vie sociale normale", dont les bénévoles seraient considérés comme les représentants. La population se montre très partagée sur ce point. Tentons de voir "qui pense quoi".

1. Seulement les travailleurs sociaux

La solution réservant aux seuls travailleurs sociaux l'intervention éducative auprès de l'enfance en danger ou délinquante (50% de la population) est défendue plus spécifiquement par des personnes âgées (au moins 65 ans), peu instruites (aucun diplôme), résidant dans des agglomérations moyennes ou grosses (de 50 000 à 200 000 habitants), percevant des revenus moyens (entre 6 000 et 10 000 f./mois).

Ces personnes se montrent très sensibles à l'insécurité dans leur voisinage: le cambriolage, la sécurité individuelle face aux agressions et le vandalisme constituent des "problèmes graves".

Assez sceptiques sur les mesures éducatives ("assez" ou "peu d'accord"), ces personnes favorables à l'intervention des seuls professionnels se prononcent plutôt contre l'emprisonnement des moins de 16 ans "sauf cas graves" bien qu'une partie d'entre elles estime normale la prison avant 16 ans. Cette sévérité se confirme dans le choix des mesures éducatives: elles recommandent nettement le placement en foyer au détriment du placement en famille d'accueil ou du maintien dans le milieu familial d'origine.

Cet état d'esprit se confirme dans les appréciations portées sur les différentes peines. L'intérêt que ces personnes montrent pour la

prison les amènent à affirmer plus souvent les possibilités de réinsertion sociale ouvertes par une incarcération ("assez d'accord" bien qu'une partie d'entre elles soit "peu d'accord") ainsi que son effet dissuasif ("assez d'accord"). Leur scepticisme à l'égard du Travail d'Intérêt Général porte aussi sur son effet dissuasif ("peu d'accord") et sur la réparation du dommage causé à la société ("pas du tout d'accord").

Les autres thèmes abordés dans l'enquête montrent que, les personnes qui expriment leur réserve sur un appel au bénévolat paraissent d'une manière générale assez peu ou mal informées.

2. Pour une action complémentaire de bénévoles

Les personnes qui préfèrent voir compléter l'intervention éducative des travailleurs sociaux par une action de bénévoles de quartier (49%) reçoivent plus souvent des revenus élevés (au moins 10 000 f./mois), sont plutôt des habitants la région parisienne, des diplômés (au moins le baccalauréat), et d'âge moyen (entre 20 et 50 ans).

Comme on peut s'en douter, compte tenu de ces caractéristiques objectives, leurs réponses sont totalement différentes de celles du groupe précédent: rejet de la prison, du placement en foyer, vif intérêt pour le Travail d'Intérêt Général, assez mauvaise opinion sur le fonctionnement de la justice...

Sur cette question nous retrouvons bien les grandes tendances de l'analyse globale (partie I.), mais les positions adoptées ne permettent pas de partager la population de façon aussi nette que sur une question telle que la prison avant 16 ans qui a un effet discriminant majeur.

III. Trois groupes d'opinions

=====

Résumer ces attitudes conduit à répartir la population française d'au moins 18 ans selon les principales tendances de l'opinion. Trois groupes (1) sont ainsi obtenus (2).

Les trois groupes sont les suivants:

- une tendance répressive très minoritaire dans la population
- une tendance majoritaire modérée dans ses attitudes. Deux courants la composent selon l'appréciation portée sur l'intervention du juge des enfants.
- une tendance peu interventionniste.

GRUPE 1 *Une tendance répressive* (10% de la population)

Cette tendance "dure" regroupe une faible part de la population. Il est tout à fait intéressant qu'apparaissent toujours comme les plus significatives de ce groupe les réponses les plus répressives: la normalité d'un emprisonnement avant 16 ans, un désaccord sur l'intérêt des mesures éducatives, une nette préférence pour le placement en internat au détriment du placement en famille ou du maintien dans le milieu familial d'origine, l'intervention des seuls travailleurs sociaux pour l'application de mesures éducatives.

Cette attitude se confirme à propos de la finalité des différentes peines: un profond désaccord se manifeste au sujet du T.I.G. aussi bien sur son caractère dissuasif que sur la facilité de réinsertion sociale qu'il permet; les réponses au sujet de la prison sont tout à fait opposées ("tout à fait d'accord") comme pour souligner leur préférence pour

(1) Un "groupe résiduel" correspondant aux réponses "ne sait pas" n'est pas présenté ici.

(2) Cette répartition est obtenue par une méthode d'agrégation mixte dérivée de la méthode des "nuées dynamiques".

la prison par rapport à d'autres peines. De plus, le T.I.G. ne permet même pas de réparer le dommage causé à la société. Par ailleurs, une mauvaise opinion sur le fonctionnement de la justice est plus souvent émise.

Le trait dominant de ce groupe semble être un sentiment de méfiance générale qui peut traduire un profond désarroi. Nier des appréciations telles que "la plupart des gens sont capables de faire un effort pour venir en aide à quelqu'un" ou encore telles que "je pense que je fais partie d'une sorte de communauté locale dont les liens sont resserrés" est symptomatique; l'est tout autant leur approbation de formules telles que "aujourd'hui une personne doit vivre au jour le jour sans s'occuper du lendemain" ou "de nos jours, les gens comme moi se sentent souvent seuls et coupés des autres".

Du point de vue du sentiment d'inquiétude et de la perception de l'insécurité dans le voisinage, seul semble vraiment les préoccuper le cambriolage. Des réformes radicales sont souhaitées pour transformer profondément la société.

La description objective de cette population a déjà été évoquée précédemment: des hommes, des retraités mais aussi quelques très jeunes hommes, des revenus modestes et un faible niveau d'études.

GRUPE 2 *Une tendance majoritaire modérée* (66% de la population)

Ce groupe, largement majoritaire dans la population est caractérisé par l'association significative de réponses dénotant à la fois un intérêt et une bienveillance à l'égard des jeunes délinquants (forte préférence pour des mesures éducatives au lieu d'une peine) mais aussi une certaine sévérité à appliquer avec discernement (limiter la prison aux actes les plus graves aussi bien avant 16 ans qu'entre 16 et 18 ans).

L'intérêt porté aux problèmes de récidive semble significatif de ce groupe: sur ce point leur confiance irait un peu plus au Travail d'Intérêt Général qu'à la prison.

En fait, cette tendance se scinde en deux lorsque se trouve abordé le problème de l'intervention judiciaire auprès de l'enfance en danger. Un premier courant est favorable à cette intervention même sans l'accord des parents alors que l'autre estime nécessaire l'autorisation parentale.

- un premier courant (environ les deux tiers du groupe 2) se montre favorable à l'intervention du juge des enfants même sans l'accord des parents. Outre une nette préférence pour une action complémentaire de bénévoles de quartier opérant avec les travailleurs sociaux, notons, en cas de mesures éducatives, le choix du placement dans une famille d'accueil ("à recommander") au détriment du placement en internat ou du maintien dans le milieu familial d'origine avec une intervention éducative ("à éviter"). Ceci peut traduire la préférence pour une rupture avec le milieu familial en cas de difficulté tout en essayant cependant d'éviter des rigidités institutionnelles: rôle accordé aux bénévoles, aux familles d'accueil par rapport aux travailleurs sociaux et foyer de rééducation.

- un second courant (minoritaire) souhaite voir l'intervention du juge des enfants subordonnée à l'accord des parents. Cette attitude s'intéresse relativement moins aux mesures éducatives (des réponses "tout à fait d'accord" mais notons aussi une présence significative de "peu d'accord"), au rôle complémentaire des bénévoles dans des interventions éducatives. Se manifestent une préférence (en cas de mesures éducatives) pour le maintien dans le milieu familial d'origine ou le placement en foyer et le rejet du placement dans une famille d'accueil. Une grande place est donc laissée ici à la famille et à l'autorité parentale, mais si la justice intervient on s'en remet à ses structures.

Le premier courant assez confiant dans l'avenir, fait preuve d'une inquiétude "assez" modérée qui porte surtout sur le chômage, l'accident de la route et l'agression dans la rue (bien qu'étant peu sensible à la perception de l'insécurité dans le voisinage: la sécurité individuelle face aux agressions et le vandalisme ne constituent pour eux que des "problèmes peu graves").

Appartiennent à ce groupe des habitants d'agglomérations plutôt importantes (entre 100 000 et 200 000 habitants) mais aussi de plus petites (entre 10 000 et 20 000 habitants). Le niveau d'instruction est plutôt moyen (baccalauréat) et les revenus assez élevés (au moins 10 000 f./mois). Relevons encore l'existence de départ en vacances au cours des douze derniers mois, l'absence de restrictions budgétaires sur des postes tels que le logement ou les dépenses pour les enfants, et la perception de conflits entre la vie professionnelle et la vie personnelle ou familiale.

Les opinions émises à l'égard de la famille sont plutôt "modernistes": la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien et détendu, le mariage est une union qui peut être dissoute par simple accord entre les deux parties.

Le **second courant** témoigne d'une plus grande inquiétude ("beaucoup") surtout à propos des risques d'agression dans la rue, de maladie grave, de guerre et de chômage sans que la perception de l'insécurité dans le voisinage présente de caractère remarquable.

Appartiennent à ce groupe des personnes peu instruites (aucun diplôme), ayant (eu) des enfants, âgées d'au moins 40 ans et résidant plutôt en province. Elles sont moins parties en vacances dans l'année, sont insatisfaites de leur logement et pensent que la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu.

GRUPE 3 Une tendance moins intervention- **niste**

(22% de la population)

On peut hésiter sur la "qualification" de cette tendance: s'agit-il d'une profonde indulgence vis-à-vis de la délinquance juvénile, de laxisme, du refus d'intervention de la Société, ou de défiance à l'égard du système judiciaire? .

Est particulièrement remarquable l'hostilité à la prison pour les moins de 16 ans "dans tous les cas"; tout aussi nette se révèle la

modification d'attitude à l'égard de l'emprisonnement des 16-18 ans; sur ces points ce groupe suit les choix du législateur.

Mais la recommandation légale de prononcer à l'encontre de jeunes délinquants mineurs des mesures éducatives plutôt qu'une peine ne rencontre pas grand enthousiasme ("assez d'accord" seulement constitue la modalité caractéristique).

Parmi les mesures éducatives, la préférence porte sur le maintien en milieu familial d'origine avec une intervention éducative ("à recommander") avec le rejet du placement en foyer. Un recours aux bénévoles de quartier est souhaité pour compléter l'action des travailleurs sociaux.

Se trouve également appartenir à cette tendance la quasi-totalité des personnes opposées à une intervention du juge des enfants pour les mineurs en danger (la réponse "non, ce n'est pas normal").

Bien typée dans ces opinions à l'égard de la jeunesse en difficultés, cette tendance de l'opinion est très difficile à cerner par ses caractéristiques objectives.

ANNEXE TECHNIQUE

=====

L'analyse qui est présentée dans ce chapitre résulte d'une analyse des correspondances multiples effectuée sur les questions relatives à la protection judiciaire de la jeunesse. La partition de la population a été ensuite obtenue par une méthode d'agrégation mixte dérivée de la méthode des "nuées dynamiques" sur les mêmes questions.

Les variables "actives" dans ces deux analyses correspondent donc aux questions K5 à K9 (dont on trouvera une copie ci-dessous) du questionnaire de printemps 1986 de l'enquête "Aspirations".

Les autres questions auxquelles il est fait référence (des variables "illustratives") proviennent de différentes parties du même questionnaire.

Le juge des enfants intervient à l'égard des jeunes délinquants de moins de 18 ans.

K 5 - Pour ces jeunes délinquants de moins de 18 ans, la loi recommande de prononcer des mesures éducatives plutôt qu'une peine. Etes-vous d'accord avec cette recommandation ? (Enumérez)

- | | |
|-------------------------------|---|
| 1. Tout à fait d'accord | 1 |
| 2. Assez d'accord | 2 |
| 3. Peu d'accord | 3 |
| 4. Pas du tout d'accord | 4 |

K 6 - a) Vous paraît-il normal qu'on puisse mettre un mineur de moins de 16 ans en prison ? (Enumérez)

- | | |
|--|---|
| 1. Oui → Passez à K 7 | 1 |
| 2. Non, sauf pour les actes les plus graves (hold-up, meurtre ...) | 2 |
| 3. Non, dans tous les cas | 3 |

b) Maintenez-vous cette position pour les 16-18 ans ?

- | | |
|--------------|---|
| 1. Oui | 1 |
| 2. Non | 2 |

<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p>
<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p>
<p>1</p> <p>2</p>

K 7 - En cas de mesure éducative, faut-il éviter ou recommander ? ...
 (Citez un à un - une réponse par ligne)

- a. Un placement en internat, foyer
- b. Un placement en famille d'accueil, lieu de vie,
 personne digne de confiance
- c. Un maintien dans le milieu familial d'origine avec
 une intervention éducative

A éviter	A recommander
1	2
1	2
1	2

Le juge des enfants intervient aussi pour les mineurs en danger (du fait de leur santé, leur sécurité, leur moralité ou leur éducation)

K 8 - Trouvez-vous normal que le juge des enfants intervienne à leur égard ?
 (Enumérez - une seule réponse)

- 1. Oui, uniquement avec l'accord des parents
- 2. Oui, même sans l'accord des parents
- 3. Non, ce n'est pas normal

1
2
3

K 9 - A l'égard d'un mineur délinquant ou en danger faisant l'objet d'une mesure éducative, pensez-vous qu'il faut ...
 (Présentez la liste - une seule réponse)

- 1. Confier cette intervention uniquement à des travailleurs sociaux
 (éducateurs, assistantes sociales, ...)
- 2. Compléter cette intervention des travailleurs sociaux par des bénévoles
 du quartier

1
2

Le système d'enquêtes sur les conditions de vie et les aspirations des Français

Caractéristiques générales

Les questions sur la justice ont pris une certaine importance dans la phase du printemps 1986 de l'enquête Aspirations. Seule la question relative au fonctionnement de la justice est posée régulièrement depuis l'origine de cette enquête.

Le système d'enquêtes

Depuis 1978, cette "enquête permanente sur les situations et perceptions relatives aux conditions de vie et à la qualité de la vie des Français" est menée chaque automne. L'échantillon, renouvelé à chaque phase, est composé de 2000 personnes et est représentatif de la population nationale âgée de 18 ans et plus.

Les quelques 200 questions posées à chaque phase, sont articulées autour de grands thèmes. Outre les caractéristiques socio-économiques habituelles, citons notamment la famille, le logement et le cadre de vie quotidien, l'énergie, les transports, la situation économique et les ressources, ... des thèmes généraux portant sur la société, le progrès scientifique, l'inquiétude...

Ce questionnaire se modifie d'année en année, certaines questions disparaissant, d'autres étant introduites au cours des vagues successives. Cependant, un jeu de questions suivi depuis l'origine est maintenu.

De plus, l'originalité de cette enquête s'affirme "en ce que chaque thème est (en principe) abordé sous son aspect factuel, concret et à travers l'opinion des personnes interrogées".

Depuis 1984, le système d'enquête dispose d'une enquête supplémentaire réalisée au printemps. Cette phase de printemps a sensiblement les mêmes caractéristiques que la phase automnale.

Les participations

Cette enquête du printemps 1986 a été réalisée à la demande ou avec la participation de:

La Caisse Nationale des Allocations Familiales

Le Commissariat Général du Plan

Le Ministère de la Justice

L'Electricité de France

L'Agence Française pour la Maîtrise de L'Energie

L'Observatoire de L'Energie

L'Institut National de la Recherche sur les Transports et leur Sécurité

La Fédération Française des Sociétés d'Assurances

Le Ministère de la Recherche

Le Ministère de l'Equipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports

La Caisse Nationale d'Allocations Vieillesse

La réalisation

L'équipe "Aspirations", dirigée par L. Lebart (Directeur de Recherche au CNRS), est composée de F. Boscher, G. Drouault, C. Duflos, M. Grignon, F. Gros, L. Haeusler et P. Pleuvret.

